



ENSP

ÉCOLE NATIONALE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE

RENNES

**REDÉFINIR UN PROJET D'INTERVENTION SOCIALE POUR
ACCOMPAGNER DES PERSONNES EN SITUATION DE
PROSTITUTION VERS L'INSERTION**

Jean-Yves QUILLIEN

CAFDES

2007

Remerciements

Je remercie mes collègues de l'association Aux Captifs, la Libération dont l'engagement quotidien auprès des personnes en situation d'exclusion a été pour moi un soutien tout au long de ma formation.

Je remercie Mme Aurélie Lorrain, chargée de mission à l'Observatoire de l'Égalité Femmes / Hommes de la Ville de Paris, dont les conseils m'ont été particulièrement précieux pour mener à bien cette réflexion sur l'accompagnement des personnes prostituées vers l'insertion.

Je remercie Mme Anne Poulain, chargée de mission à la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale qui m'a accueilli au groupe d'appui national sur le thème de la prostitution et m'a donné ainsi l'occasion de m'enrichir des points de vue et de l'expérience des membres de ce groupe.

Je remercie Mme Marjolaine Ducrocq, chargée de mission à la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que les membres des associations Amicale du Nid à Marseille et ALC à Nice, pour leur très chaleureux accueil lors de mon stage auprès du dispositif PARADE d'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de prostitution.

Je remercie ma directrice de mémoire, Mme Chantal Huret, ainsi que Mme Noah Derfouli pour leur lecture attentive et leurs conseils.

Je remercie surtout ma femme et mes enfants pour leur aide de chaque jour.

Sommaire

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	1
LISTE DES SIGLES UTILISES	1
INTRODUCTION	1
1 LA PROSTITUTION : UNE REALITE COMPLEXE	5
1.1 Préambule : prostitution et insertion, deux notions à définir	5
1.2 Evolution du phénomène prostitutionnel	8
1.2.1 Bref historique de la prostitution en France	8
1.2.2 La prostitution aujourd'hui.	9
1.3 Les politiques publiques concernant la prostitution	10
1.3.1 Le cadre juridique.....	10
1.3.2 Le contexte politique et juridique européen	11
1.3.3 Les politiques publiques en France	13
1.4 Le projet de l'association "Aux Captifs, la Libération"	15
1.4.1 Le projet de l'association	15
1.4.2 Organisation de l'intervention sociale	17
1.4.3 La fonction du directeur général	19
1.4.4 Le partenariat.....	21
1.4.5 La position de l'association face à la prostitution	23
1.5 Caractéristiques de la population rencontrée	24
1.5.1 Etude sociologique de la prostitution de rue rencontrée	24
1.5.2 Typologie de la population rencontrée.....	30
2 ACCOMPAGNER LES PERSONNES PROSTITUEES : ELEMENTS D'ANALYSE	33
2.1 Analyse des besoins des usagers	33
2.1.1 L'accompagnement social.....	34
2.1.2 La situation sanitaire	38
2.1.3 L'accompagnement psychologique	39
2.1.4 L'insertion professionnelle	43

2.1.5	La situation administrative irrégulière.....	45
2.1.6	La traite des êtres humains et les réseaux proxénètes	45
2.1.7	Le transsexualisme	46
2.2	Enjeux et objectifs d'une redéfinition de l'intervention sociale.....	48
3	PLAN D'ACTION MANAGERIAL	52
3.1	Quel management en vue d'une intervention sociale ?	52
3.2	Gestion des ressources humaines	57
3.2.1	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	57
3.2.2	Place des bénévoles.....	63
3.2.3	Recherche-action.....	63
3.2.4	Régulation	64
3.3	Conduite de l'intervention sociale	65
3.3.1	Coordination de la démarche par projet	65
3.3.2	Partenariat et coopération.....	67
3.4	Evaluation.....	69
3.5	Gestion administrative et budgétaire	71
3.6	Tableau récapitulatif	73
	CONCLUSION	75
	BIBLIOGRAPHIE	77
	LISTE DES ANNEXES.....	I

Liste des sigles utilisés

AcSé : Dispositif d'accueil sécurisé
AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AME : Aide médicale de l'État
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
CAFOC : Centre académique de formation continue
CASF : Code de l'action sociale et des familles
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDDIST : Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
CIP : Conseiller en insertion professionnelle
CLSPD : Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
CMU : Couverture médicale universelle
CNESMS : Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale
CPE : Contrat première embauche
CPS : Club de prévention spécialisée
CROSMS : Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale
DALO : Droit au logement opposable
DASES : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (département de Paris)
DASS : Direction de l'action sanitaire et sociale
DGAS : Direction générale de l'action sociale
ESI : Espace solidarité insertion
ETP : Équivalent temps plein
FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FSE : Fonds social européen
FSL : Fonds de solidarité pour le logement
GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement
LOLF : Loi organique des lois de finances
INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation en Santé
IST : Infections sexuellement transmissibles
OCRTEH : Office central de répression de la traite des êtres humains
ONU : Organisation des Nations Unies
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

PARADE : Projet d'accompagnement à la réinsertion par des activités de développement vers l'emploi

PIC EQUAL : Programme d'initiative communautaire EQUAL

RMI : Revenu minimum d'insertion

RSA : Revenu de solidarité active

SDF : sans domicile fixe

SPRS : Service de prévention et de réadaptation sociale

SSPT : syndrome de stress post traumatique

UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux

Introduction

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale engage l'ensemble des acteurs concernés à redéfinir leurs interventions en plaçant les besoins et les attentes des personnes accompagnées au cœur de leur projet de service.

Néanmoins, dans le secteur de la lutte contre l'exclusion, ce principe reste insuffisamment mis en œuvre, en partie du fait de la grande complexité des problèmes vécus par les personnes accompagnées. Pour les personnes en situation de prostitution en particulier, il semble parfois que ces difficultés deviennent insurmontables au point qu'elles n'envisagent plus d'alternative à la prostitution.

L'association « Aux Captifs, la Libération » intervient depuis plus de vingt cinq ans auprès des personnes en situation de prostitution à Paris. En tant que directeur général de l'association, je souhaite l'engager dans une démarche de réflexion sur son projet d'intervention sociale, afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées, mais également pour assurer la pérennité de son financement et de son action.

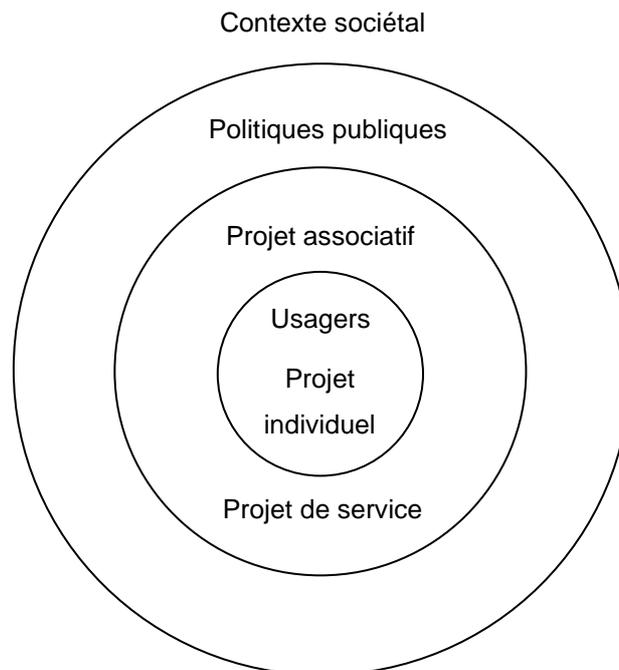
Au regard des évolutions du contexte sociétal et politique intervenues ces dernières années, il apparaît que la demande, et sans doute les besoins mêmes, des personnes en situation de prostitution accompagnées par l'association ont également évolué. Certains modes d'intervention qui ont démontré leur efficacité pour accompagner les personnes en situation de prostitution dans leur démarche d'insertion et ainsi répondre à leur demande de quitter la prostitution, se révèlent aujourd'hui insuffisants, voire inadaptés.

Ces évolutions du phénomène prostitutionnel déterminent ainsi la problématique qui est posée dans l'accompagnement des personnes prostituées : face aux mutations de l'environnement social et politique de la prostitution, et aux conséquences qui en découlent pour les personnes prostituées, comment redéfinir un ensemble cohérent de prestations pour aider de manière efficace les personnes qui le désirent à quitter la prostitution ?

Le phénomène prostitutionnel est le résultat d'un ensemble de causes qui interagissent dans un environnement complexe. Le diagnostic nécessaire pour redéfinir une intervention sociale cohérente doit donc mettre en perspective différents niveaux d'analyse que l'on peut organiser de façon concentrique autour du projet individualisé des personnes accompagnées :

- l'évolution sociologique du phénomène prostitutionnel
- les politiques publiques concernant la prostitution
- le projet associatif et son engagement éthique
- les demandes et les besoins des usagers

Ce qui peut être signifié par le schéma suivant :



La méthodologie mise en place pour redéfinir le projet de service doit également prendre en compte cette complexité en veillant à ne pas la simplifier abusivement. En tant que directeur général, je souhaite promouvoir une démarche de réflexion sur le projet d'intervention sociale qui non seulement laisse place à l'expression de cette complexité telle qu'elle est perçue et comprise par chacun des acteurs de l'association, mais plus encore, fait de l'expression de cette complexité une condition sine qua non de la validité des réponses sociales apportées aux besoins et aux attentes des usagers. Par exemple, il me semble que la pertinence de l'analyse des besoins des usagers détermine directement celle de l'intervention sociale. Or la pertinence de cette analyse repose sur l'expertise acquise par chacun des acteurs, bénévoles ou salariés, de l'association dans l'accompagnement des personnes prostituées.

Les enjeux de la redéfinition d'un projet de service d'intervention sociale sont multiples. En tout premier lieu bien sûr il s'agit de répondre au mieux à la souffrance personnelle et sociale des personnes qui désirent quitter la prostitution. Mais l'exigence de qualité de la réponse sociale apportée rejoint également les attendus – parfois difficiles à décrypter

quand il s'agit de prostitution – des politiques publiques, tels qu'ils ont été définis en particulier par la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Ma fonction de directeur général me situe à un point de convergence de ces différents enjeux, qui souvent peuvent paraître contradictoires. La démarche de redéfinition de l'intervention sociale que je souhaite impulser vise donc à redonner sens et cohérence à une action inscrite au cœur de cette réalité aux dimensions multiples. Elle voudrait en cela être au service des différents acteurs de l'association. Car l'intervention sociale de l'association auprès des personnes en situation de prostitution est portée au quotidien – jour et nuit pour tout dire – par les salariés et les bénévoles de l'association. Elle tient sa force et son efficacité de leur engagement et de leurs compétences.

Ce travail présente donc les éléments qui m'ont paru les plus signifiants pour redéfinir l'intervention de l'association auprès des personnes prostituées, mais ne les épuise évidemment pas. Il est organisé en trois parties.

La première partie présente un diagnostic du contexte global du phénomène prostitutionnel qui met en perspective les différents niveaux d'analyse décrits dans le schéma précédent. La deuxième partie analyse les principales composantes de la problématique posée, en détaillant plus particulièrement l'analyse des besoins des personnes rencontrées et les enjeux de la redéfinition du projet d'intervention sociale. Une troisième partie enfin déroule un plan d'action managérial permettant de définir les conditions de mise en œuvre d'un ensemble cohérent de prestations pour aider les personnes accompagnées à quitter la prostitution.

1 La prostitution : une réalité complexe.

1.1 Préambule : prostitution et insertion, deux notions à définir.

Le mot « prostitution » présente une polysémie renvoyant à un ensemble de signifiés qu'il semble important de préciser en introduction à ce travail concernant les personnes en situation de prostitution.

Le sens du mot a d'ailleurs largement évolué au cours de son histoire. La 8e édition du dictionnaire de l'Académie Française (1935) en donne par exemple cette définition : « pratique de la débauche à prix d'argent; en ce sens il ne se dit que des femmes et des filles ».

Cette définition surannée reflète l'ambiguïté du mot qui recouvre à la fois une réalité sociale – une pratique à prix d'argent – et une notion morale – la débauche – stigmatisant au passage, nous sommes en 1935, les femmes.

Le premier sens du mot prostitution peut se définir assez simplement comme l'acte par lequel une personne consent à avoir des rapports sexuels contre de l'argent. C'est celui qui sera retenu pour ce travail.

Le second sens, moral, du mot prostitution nécessite par contre d'être clarifié pour éviter toute fausse piste ou mésinterprétation dans la lecture des lignes qui suivront. Au minimum est-il indispensable de clairement différencier le premier et le second sens du mot prostitution.

Il semble que le sens moral du mot soit le plus ancien. Il renvoie à la pratique de la prostitution sacrée dans les temples de l'Antiquité, assimilée par la Bible à l'idolâtrie. Par métonymie, la prostitution désignera par la suite le fait de renoncer à sa dignité ou la dégradation d'une chose par son usage abusif.

Ce sens moral de la prostitution est en fait très présent dans les représentations communes de la réalité prostitutionnelle. Il doit néanmoins être déconstruit si l'on veut essayer de parvenir à une juste compréhension de ce que vivent les personnes en situation de prostitution et de leurs besoins. En effet, les représentations courantes de la prostitution sont très souvent construites sur des a priori, établis à partir des informations partielles et indirectes véhiculées par les médias.

A l'opposé, il ne suffit pas non plus de dire, comme l'affirment certains sociologues, que la prostitution n'est qu'une catégorie sociale construite et donc artificielle. Cela permet peut-être d'écarter rapidement le poids du moralisme. Mais c'est nier l'impact réel de la

prostitution dans l'histoire et la chair des personnes prostituées et donc renforcer leur exclusion et leur souffrance.

La prostitution nécessite sans doute une réflexion morale, mais celle-ci devrait être fondée d'une part sur une anthropologie resituant la personne dans sa relation au monde, et d'autre part sur la prise en compte de la réalité existentielle vécue par les personnes concernées. Alors pourra-t-on peut-être parler d'éthique – plutôt que de morale au sens courant du mot – c'est-à-dire de réflexion sur le comportement humain et sur ses enjeux au plan individuel et social.

Ainsi le sens premier du mot prostitution apparaît comme le plus prégnant pour ce travail, et c'est celui qui sera retenu. Il pose la prostitution comme une réalité sociale particulière. Il ne fait pas l'impasse d'un recueil et d'une analyse précise des demandes et des besoins des personnes accompagnées. La réflexion éthique qui pourra alors être sollicitée n'aura d'autres enjeux que d'aider à définir au mieux l'ensemble des prestations qui peuvent aider les personnes prostituées à s'inscrire dans une démarche d'insertion pour quitter la prostitution si elles le désirent.

Mais le sens du mot « insertion » doit également être précisé. Il peut l'être en effectuant un détour par la notion d'exclusion.

Les politiques sociales à la fin du XIXe et au XXe siècle se sont construites selon deux modalités complémentaires.

Après le développement du salariat lié à l'industrialisation, elles ont eu pour principal objectif la protection des travailleurs salariés face aux risques sociaux, en particulier la perte du salaire. Cela aboutira en 1945 à la création de la sécurité sociale et en 1958 à celle de l'assurance chômage, établies sur le principe de la mutualisation des risques.

Conjointement, pour les personnes reconnues inaptes au travail, les politiques sociales établissent progressivement un droit à la solidarité nationale fondée sur le principe d'assistance.

Ce double dispositif, mutualisation et assistance, fonctionnait dans le cadre d'une société reposant sur le travail salarié et le plein emploi. Mais la montée du chômage de masse à partir de 1974, consécutive au premier choc pétrolier¹, a déstabilisé le système de protection des travailleurs salariés. Des personnes de tous horizons socioprofessionnels se sont retrouvées exclues du dispositif de mutualisation des risques sociaux propre aux

¹ Le premier choc pétrolier s'est produit en 1973. Les 16 et 17 octobre 1973, pendant la guerre du Kippour, les pays arabes membres de l'OPEP annoncent un embargo sur les livraisons de pétrole contre les États « qui soutiennent Israël ». Le deuxième choc pétrolier s'est produit en 1979, sous les effets conjugués de la révolution iranienne et de la guerre Iran Irak.

travailleurs salariés, sans pour autant être inaptes au travail et donc relever de l'assistance.

Cette désaffiliation progressive du cadre salarial pour une partie de la population s'est accompagnée d'une perte d'identité sociale, fortement liée jusque-là au travail – voire par exemple à la condition ouvrière – et aux solidarités familiales.

La notion d'exclusion renvoie à la réalité sociale induite par ce processus de désaffiliation. Aujourd'hui, ce processus s'est amplifié du fait d'un chômage devenu structurel, de la précarisation de l'emploi et de la mondialisation des relations socioéconomiques. Il touche aussi bien des jeunes sans qualification et en rupture sociale que des personnes de plus de cinquante ans dont la qualification est devenue inadaptée au marché du travail, ou encore des travailleurs pauvres dont les revenus ne leur permettent pas d'accéder à un logement stable ou des étrangers en situation irrégulière... La flambée de violence dans les banlieues en 2005, la mobilisation contre le CPE en 2006, les tentes du canal Saint-Martin à Paris en 2007 sont des signes de l'ampleur et de la diversité du sentiment d'exclusion.

La notion d'insertion apparaît dans les années 1980 comme la réponse politique et sociale à la problématique de l'exclusion. En effet, le processus d'exclusion ne relève pas d'abord d'une inadaptation à la norme sociale ou d'un handicap contrariant la socialisation, mais de la nouvelle situation socioéconomique liée à la montée du chômage structurel. Les politiques sociales de lutte contre l'exclusion n'ont plus donc pour objectif principal de définir des statuts de groupes particuliers (handicap, personnes âgées, chômage...) auxquels correspondent des prestations, mais plutôt d'aider et d'accompagner les processus d'intégration et de socialisation des individus.

L'élaboration des politiques publiques de lutte contre les exclusions a connu depuis 30 ans deux étapes majeures : la loi relative au revenu minimum d'insertion en 1988, et la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions en 1998. Ces deux lois marquent également deux étapes dans la compréhension et l'approche conceptuelle des problématiques de l'exclusion. La première, en instituant un revenu minimum, vise à combattre la nouvelle pauvreté émergente depuis la montée du chômage de masse. La deuxième loi s'attaque à l'exclusion comprise comme un déni des droits fondamentaux des citoyens les plus pauvres. Depuis la loi d'orientation de 1988, la lutte contre les exclusions est ainsi définie comme « une priorité de l'ensemble des politiques publiques² ».

² Code de l'action sociale et des familles, art. L. 115-2

Les personnes prostituées subissent aujourd'hui de plein fouet ce processus d'exclusion. Elles en présentent tous les indicateurs sociaux : précarité des revenus, non accès aux droits sociaux, difficultés liées au logement, isolement, problèmes sanitaires... Ainsi la prostitution apparaît bien comme une forme spécifique d'exclusion sociale. Elle présente néanmoins une complexité particulière du fait de la multiplicité des composantes – personnelles, économiques, sociétales, psychologiques – du processus qui la détermine. Il paraît donc nécessaire d'analyser ces diverses composantes du phénomène prostitutionnel si l'on veut parvenir à définir ce qui pourrait favoriser l'insertion sociale des personnes prostituées.

1.2 Evolution du phénomène prostitutionnel

1.2.1 Bref historique de la prostitution en France

La France a oscillé, au cours de son histoire, entre répression, tolérance et réglementation de la prostitution. Comme Charlemagne avant lui, Saint Louis tenta ainsi d'interdire la prostitution par un édit royal de 1254 ordonnant de fermer les « bors d'eau ». Il révoquera ensuite cet édit pour tolérer la prostitution dans certains quartiers et créera des centres de réadaptation pour les prostituées. En 1658, Louis XIV tente également d'éradiquer la prostitution en ordonnant d'emprisonner les femmes prostituées à la Salpêtrière. Mais un siècle plus tard, à la veille de la Révolution française, on compte près de 40 000 prostituées à Paris³, signe manifeste de l'échec de ces mesures répressives. Ainsi les aléas de l'histoire de la prostitution révèlent la difficulté de sa prise en charge sociale.

Le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle virent se multiplier les maisons de tolérance. Mais derrière l'argument sanitaire de contrôle de la syphilis, se cache une réalité sordide d'« abattage » et d'exploitation de jeunes femmes victimes du chômage et de la misère. Sous l'impulsion des défenseurs des droits de l'Homme, tels que Victor Hugo en France ou Joséphine Butler en Angleterre, un mouvement international prend forme dans la deuxième moitié du XIX^e siècle contre les maisons closes. Il aboutira à leur

³ En 1787, on dénombre 1 130 452 habitants à Paris (DULAURE J.A. *Nouvelle description des curiosités de Paris*. Paris : Lejay, 1787. Disponible sur internet : < http://www.1789-1815.com/paris_1787.htm >).

fermeture par la loi dite « Marthe Richard » du 13 avril 1946, loi en vigueur jusqu'à ce jour malgré de très fréquentes remises en cause⁴.

1.2.2 La prostitution aujourd'hui.

Il n'existe pas de données chiffrées précises sur le phénomène prostitutionnel. En 2003, le Ministère de l'Intérieur, par le biais de l'Office Central pour la Répression de la Traite des Etres Humains (OCRTEH) estimait à 18 000 le nombre de personnes prostituées en France, dont 7000 à Paris. En novembre 2006, Catherine Vautrin évoquait à nouveau ce chiffre de 18 000 personnes prostituées, dont 80% d'étrangères⁵. Mais si le nombre de personnes reste relativement stable depuis quelques années, le phénomène prostitutionnel a connu d'importantes évolutions.

Tout d'abord, les prostituées étrangères sont donc aujourd'hui nettement plus nombreuses que les prostituées françaises qui exercent ce qu'il est convenu d'appeler une prostitution traditionnelle. Cette évolution s'explique notamment par l'arrivée massive, après la chute du mur de Berlin, de prostituées originaires des pays d'Europe centrale et orientale. Mais il existe également des filières africaines en provenance du Maghreb et d'Afrique Noire (Cameroun, Ghana, Nigeria). La filière latino-américaine qui provient du Brésil, d'Equateur et du Pérou concerne principalement des travestis. Enfin, une filière chinoise s'est récemment développée à Paris.

Contrairement à la prostitution française, la prostitution étrangère est fortement organisée en réseaux. Le « recrutement » est généralement extrêmement violent. Les prostituées arrivent en France avec un visa touristique de trois mois, voire pour les femmes originaires d'Afrique avec une demande d'asile politique. L'irrégularité administrative qui en découle à la fin du visa ou avec le rejet de la demande d'asile ajoute alors à l'emprise du réseau.

Par ailleurs, la prostitution masculine est en forte augmentation. Elle atteint au moins 30 % de la prostitution de rue à Paris selon nos estimations. Elle est majoritairement française et concerne principalement des hommes de moins de trente ans.

⁴ MOUVEMENT DU NID. 1946 – 2006. 60^e anniversaire de la loi dite Marthe Richard : la mémoire courte [en ligne]. Disponible sur internet : < <http://www.mouvementdunid.org/1946-2006-60e-anniversaire-de-la> >

⁵ *Prostitution : réalités et prévention*. Colloque pour les 60 ans de l'Amicale du Nid. 2006. Clichy. 40 p.

Enfin, les modes de prostitution connaissent aujourd'hui une grande diversification. Si la prostitution de rue reste prépondérante, la prostitution cachée se développe par le biais de salons de massage ou d'internet.

Néanmoins, l'évolution du phénomène prostitutionnel ne modifie pas foncièrement la réalité du fait prostitutionnel lui-même : la prostitution reste l'expression d'une souffrance. Les causes en sont multiples – histoire personnelle, contexte géopolitique, pauvreté ou trafic d'êtres humains – les effets en sont toujours une situation de profonde détresse personnelle et sociale⁶. Il en résulte que l'on peut agir tant au niveau des causes, par des actions de prévention, qu'au niveau des effets, par l'accompagnement des personnes prostituées.

1.3 Les politiques publiques concernant la prostitution

1.3.1 Le cadre juridique

Les régimes juridiques de la prostitution sont habituellement classés selon trois types :

Le régime *prohibitionniste* interdit la pratique prostitutionnelle et son organisation qui sont considérées comme des délits. Les prostituées, les proxénètes et les clients sont passibles de poursuites. C'est le régime actuel de la majorité des Etats américains, de la Chine et des pays du Golfe persique. La Suède s'en rapproche en pénalisant le client. Ce régime tend cependant à développer la prostitution et les réseaux clandestins, et donc à aggraver la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées.

Le régime *réglementariste* avait pour objectif de contrôler « le plus vieux métier du monde » en l'encadrant par un fichage systématique et un suivi sanitaire. Aujourd'hui, il tend à la « professionnalisation » du proxénétisme et de la prostitution intégrés à la vie économique et sociale comme toute autre activité. Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse par exemple ont adopté ce régime juridique.

Le nombre de personnes prostituées est plus important dans les pays sous ce régime juridique que dans les autres, sans que leur situation sociale soit nécessairement meilleure, beaucoup préférant rester dans la clandestinité. En outre, la lutte contre les

⁶ Quelques associations défendent un « droit au travail sexuel ». Malgré leur forte audience médiatique, elles sont très minoritaires et peu représentatives de l'ensemble des personnes prostituées.

réseaux et la prostitution forcée, dans le cadre de ce régime, est plus problématique puisque le proxénétisme bénéficie d'une forme de reconnaissance légale.

Le régime *abolitionniste* considère la prostitution comme un esclavage. L'exploitation de la prostitution d'autrui est considérée comme un crime et les personnes prostituées comme des victimes, même si elles sont consentantes. Ce régime juridique a été consacré par la *Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*⁷ qui a été ratifiée par soixante quatorze pays, dont la plupart des Etats membres de l'Union européenne.

La Convention considère que :

*la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté*⁸.

Ce régime juridique implique donc de dépenaliser la prostitution pour les personnes qui la pratiquent. Il engage au développement d'une politique de prévention de la prostitution et d'accompagnement des personnes prostituées, en vue de leur insertion.

La France, après avoir fermé les maisons closes par la loi « Marthe Richard » du 13 avril 1946, a ratifié la Convention des Nations Unies le 28 juillet 1960. Son application dans la législation française est intervenue par les *ordonnances n°60-1245 et 60-1246 du 25 novembre 1960*, en vigueur jusqu'à ce jour.

1.3.2 Le contexte politique et juridique européen

Ces différents courants s'affrontent encore aujourd'hui en Europe. Mais le débat s'est progressivement déplacé du plan moral et sanitaire vers un questionnement sur le droit des personnes : la prostitution est-elle une forme d'exploitation de la femme et de négation de ses droits qu'il faut abolir, ou bien relève-t-elle de sa liberté individuelle ?

L'enjeu serait alors d'établir une distinction entre une prostitution « forcée » que tout le monde s'accorde évidemment à condamner, et une prostitution « libre » qui serait le fait

⁷ Disponible sur internet : < <http://www.ohchr.org/french/law/exploitation.htm> >

⁸ Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, Préambule.

de « travailleuses du sexe » exerçant un métier ordinaire librement choisi, pour le compte de proxénètes considérés comme des entrepreneurs.

Ainsi, sous la pression très médiatique d'associations de prostituées, les notions de prostitution forcée et de traite des êtres humains tendent à s'imposer dans les débats du Parlement européen ou dans les textes du Conseil. Cette polarisation des débats au niveau européen autour de la notion de traite risque d'occulter la réalité sociale plus complexe du phénomène prostitutionnel et de légitimer par défaut ce qui relèverait d'une prostitution librement choisie. En effet, la distinction entre prostitution libre et forcée ne tient pas suffisamment compte de l'impact majeur des causes socioéconomiques, voire géopolitiques, que sont la pauvreté, le manque de formation, l'inégalité entre les hommes et les femmes, les conflits armés... dans le déterminisme social de la prostitution.

Comme sur d'autres sujets de société, la législation européenne, s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne⁹, tend à protéger et à promouvoir les libertés individuelles. Mais, dans le cas de la prostitution, peut-on ramener à la seule liberté d'un choix individuel ce qui participe d'un système aussi complexe ?

On peut d'ailleurs noter que ce débat mobilise également aujourd'hui le secteur médicosocial, dans sa réflexion autour de la sexualité des personnes handicapées pour lesquelles on envisage le recours à des prestations sexuelles délivrées par des prostituées¹⁰.

Les différents régimes juridiques de la prostitution en Europe reflètent ces diversités de points de vue. Ainsi, en Allemagne, en Autriche, aux Pays Bas, en Grèce, la prostitution est légale. Sa pratique est généralement réglementée et limitée à des lieux autorisés et à des horaires restreints. Néanmoins, il ne semble pas que ce cadre juridique ait permis d'améliorer sensiblement la situation des personnes prostituées ni de résoudre le problème de la traite des femmes étrangères, comme l'opinion publique a pu en prendre conscience lors de la dernière coupe du monde de football.

La Suède a adopté un régime prohibitionniste en pénalisant fortement les clients, au risque de renforcer la prostitution clandestine. Mais la plupart des autres pays européens conservent une législation abolitionniste qui réprime fortement le proxénétisme, tout en tolérant plus ou moins la prostitution.

⁹ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, proclamée à Nice le 7 décembre 2000, représente la synthèse des valeurs communes des États membres de l'Union européenne.

¹⁰ Cf. par exemple : HELFTER C. Le cri de colère des « naufragés de l'amour ». *Actualités sociales hebdomadaire*, 1^{er} juin 2007, n°2510, pp. 37-38.

La disparité des régimes juridiques en Europe rend plus complexe la lutte contre la traite et la prostitution forcée. Les récents textes européens cherchent donc essentiellement à harmoniser le droit pénal des pays membres. La France a ainsi ratifié en 2007 la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains¹¹. Ce texte vise à renforcer la coopération policière et judiciaire entre les pays européens et à promouvoir l'assistance aux victimes.

1.3.3 Les politiques publiques en France

En France, les ordonnances n°60-1245 et 60-1246 du 25 novembre 1960 fixent jusqu'à aujourd'hui le cadre législatif de l'action sociale en direction des personnes prostituées. Elles sont codifiées par l'article L. 121-9 du Code de l'action sociale et des familles :

Dans chaque département, l'Etat a pour mission :

1° De rechercher et d'accueillir les personnes en danger de prostitution et de fournir l'assistance dont elles peuvent avoir besoin, notamment en leur procurant un placement dans un des établissements mentionnés à l'article L. 345-1¹².

2° D'exercer toute action médico-sociale en faveur des personnes qui se livrent à la prostitution.

Ce faisant, le législateur a institué des services départementaux spécialisés, les *services de prévention et de réadaptation sociale (SPRS)*. Mais en réalité ce dispositif est resté un échec puisque sur les – seulement – douze SPRS départementaux qui furent créés, il n'en reste plus aujourd'hui que cinq¹³, sous gestion associative. Cela traduit évidemment un manque d'engagement de l'Etat dans l'accompagnement social des personnes prostituées.

Le cadre juridique français a été récemment modifié par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure. Sans remettre totalement en cause le régime abolitionniste de la France, ce texte introduit néanmoins des éléments prohibitionnistes dans sa législation en instaurant le délit de racolage passif, puni de deux mois de prison et de 3 750 euros d'amende.

¹¹ Loi n° 2007-1162 du 1^{ier} août 2007 autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

¹² L'article L.345-1 du CASF concerne les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

¹³ Paris, l'Isère, les Bouches du Rhône, les Alpes Maritimes et la Haute Garonne possèdent un SPRS.

La loi pour la sécurité intérieure a été promulguée dans le contexte de l'arrivée massive sur les trottoirs des métropoles françaises de jeunes femmes aux mains des réseaux d'Europe de l'Est et d'Afrique. Les problèmes d'ordre public qui s'en suivirent amenèrent le gouvernement à concevoir un appareil juridique qui permette aux services de police d'interpeller les personnes prostituées prises en flagrant délit de racolage, afin de lutter plus efficacement contre les réseaux. Les personnes en situation irrégulière qui accepteraient de témoigner contre leurs proxénètes peuvent en effet obtenir une autorisation provisoire de séjour ouvrant droit à l'exercice d'une activité professionnelle. Si les trottoirs des grandes villes ont effectivement été débarrassés d'une prostitution trop visible et dérangeante pour les riverains, le bilan de l'application de cette loi reste néanmoins très mitigé.

La pénalisation du racolage a entraîné le déplacement de la prostitution vers des zones de non droit. La situation sociale des personnes prostituées s'est fortement dégradée, du fait de la diminution de leurs revenus, sans que pour autant de nouveaux moyens soient mis à leur disposition en vue de leur insertion. Leur situation sanitaire risque également de s'aggraver car pour faire face à la diminution de leur activité, elles ont eu tendance à accepter des pratiques à risque – alors qu'on assiste par exemple à la recrudescence de cas de syphilis¹⁴.

Les services de police relèvent une diminution du nombre de personnes prostituées sur Paris de l'ordre de 40%, mais au plan national, le constat des associations de terrain est sensiblement différent. Elles observent en effet une augmentation de la prostitution en banlieue et en proche province, ainsi que sur la Côte d'Azur.

La politique française concernant la prostitution présente donc une certaine incohérence. Abolitionniste suite à la fermeture des maisons closes et à la ratification de Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des être humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, elle s'est engagée sur une voie répressive avec la loi pour la sécurité intérieure qui a fait passer les personnes prostituées du statut de victimes à celui de délinquantes.

Ainsi, du fait d'un certain désengagement de l'Etat sur le volet social de l'accompagnement des personnes prostituées et de leur pénalisation, le financement de l'action sociale en leur faveur et des associations qui la mettent en œuvre reste fragile.

¹⁴ Source Institut National de Prévention et d'Éducation en Santé (INPES)

Une porte reste néanmoins entr'ouverte pour assurer la stabilisation et le développement de l'intervention sociale auprès des personnes prostituées. En effet, la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a étendu le statut de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) aux structures assurant un accompagnement social sans hébergement¹⁵. Le projet de loi de finances pour 2007 transfère le financement de certains SPRS sur la ligne budgétaire des CHRS¹⁶, ce qui leur permet ainsi de relever d'une dépense publique obligatoire et d'intégrer le champ de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Les services qui ne seraient pas transférés sur la ligne budgétaire des CHRS continueront à relever d'un régime de subvention dans le cadre du programme 177 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

1.4 Le projet de l'association "Aux Captifs, la Libération"

1.4.1 Le projet de l'association

L'association « Aux Captifs, la Libération » a été créée en 1981 par un prêtre du diocèse de Paris, le Père Patrick Giros, pionnier de la prévention spécialisée dans les quartiers nord de Paris. Patrick Giros a voulu progressivement étendre son action et les principes d'intervention de la prévention spécialisée à tous types de population en situation de grande exclusion : personnes sans domicile, jeunes en errance, prostituées. La création de l'association s'inscrit dans un contexte de montée du chômage de masse consécutif aux chocs pétroliers. Face au développement de ce que l'on a pu appeler *la nouvelle pauvreté*¹⁷, le projet associatif articule le travail de rue, spécifique à la prévention spécialisée avec un accompagnement social individualisé, reposant sur les différents dispositifs de lutte contre l'exclusion qui seront mis progressivement en place (RMI, dispositif d'accueil, hébergement, insertion, ...).

La démarche d'accompagnement de l'association s'articule en trois temps : travail de rue, accompagnement social, programmes de dynamisation.

¹⁵ Loi n°98-657 relative à la lutte contre les exclusions art. 157-1-2, codifié dans le Code de l'action sociale et des familles, art. L. 312-1-8.

¹⁶ Projet de loi de finances 2007, mission "Solidarité et intégration", programme 177 "Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables", action n°2 "Actions en faveur des plus vulnérables".

¹⁷ Par exemple PAUGAM S. *La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000. 256 p. (Quadrige).

Le travail de rue consiste à aller à la rencontre des personnes à la rue sur un territoire défini, de façon régulière. Cette régularité a pour objectif de recréer un lien social avec des personnes en souffrance du fait de leur exclusion. Le travail de rue n'a pas pour visée immédiate de proposer une prestation sociale, mais d'établir une relation de confiance qui sera le fondement de l'accompagnement proposé. Il est généralement effectué à pied par des binômes constitués d'un travailleur social et d'un bénévole. Le travail de rue de nuit, en particulier dans les bois de Boulogne et de Vincennes, est effectué par des équipes de trois ou quatre personnes se déplaçant en camion aménagé.

La relation suscitée par le travail de rue permet de recueillir la demande des personnes rencontrées. Un accompagnement social leur est alors proposé dans le cadre de permanences d'accueil. L'objectif de cet accompagnement, réalisé par des travailleurs sociaux, est de répondre de la façon la plus efficace possible aux demandes et aux besoins des personnes rencontrées dans la rue. Cela suppose la mise en œuvre des dispositifs sociaux d'accès aux droits tels que domiciliation, couverture maladie universelle, revenu minimum d'insertion...

Au-delà des besoins sociaux identifiés auxquels les permanences sociales tentent de répondre, l'association propose également divers programmes de dynamisation (ateliers créatifs, groupes d'expression, séjours de rupture, ...). Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes accompagnées à découvrir et à exprimer leurs potentialités. Ils permettent de revaloriser l'estime de soi.

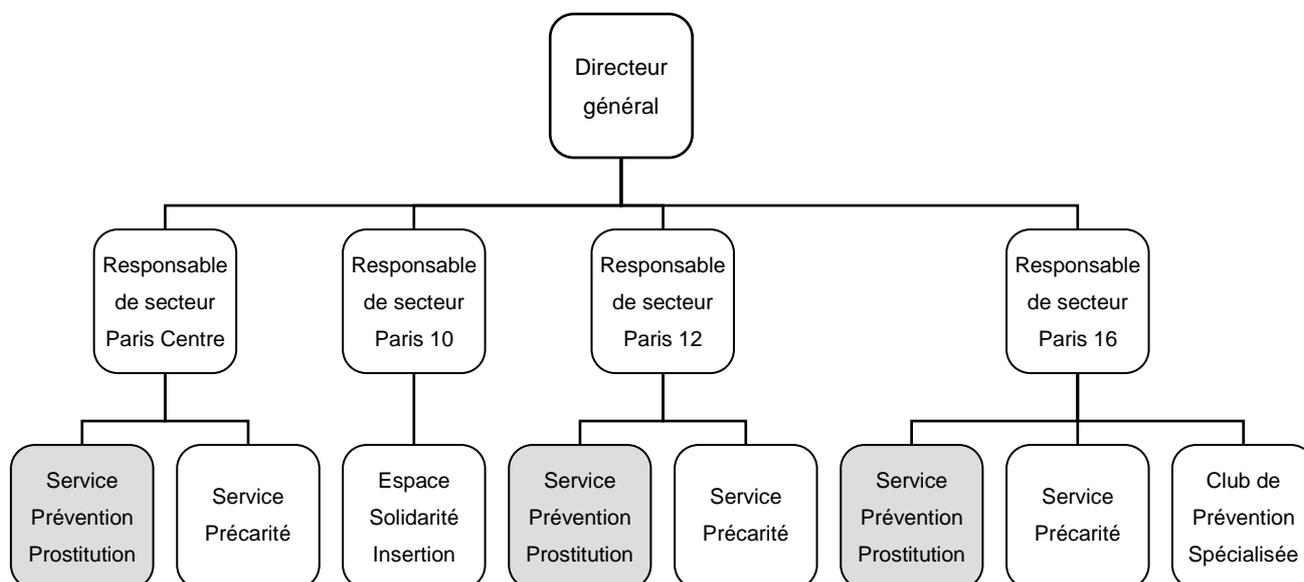
Le processus d'accompagnement proposé par l'association (travail de rue, permanences sociales, programmes de dynamisation) s'avère pertinent pour recréer un lien social avec des personnes en situation d'exclusion et pour répondre à la fois à leurs besoins sociaux immédiats et à leur désir de reconnaissance sociale. L'association s'est progressivement professionnalisée afin de mieux répondre aux attentes des personnes rencontrées dans la rue. Son approche reste néanmoins généraliste. Tout en conservant la cohérence de cette démarche, il me paraît aujourd'hui indispensable de développer des propositions d'accompagnement plus pertinentes pour répondre à des problématiques sociales spécifiques insuffisamment prises en charge. C'est le cas de la prostitution¹⁸ qui est l'objet de ce travail.

¹⁸ Mais on pourrait également citer à titre d'exemple : les pathologies psychiatriques, l'errance des jeunes, le transsexualisme, les situations administratives irrégulières...

1.4.2 Organisation de l'intervention sociale

L'association est présente aujourd'hui sur quatre secteurs parisiens : le centre de Paris qui recouvre les quatre premiers arrondissements, le 10^e arrondissement à proximité des gares du Nord et de l'Est, le 12^e arrondissement et le Bois de Vincennes, le 16^e arrondissement et le Bois de Boulogne. Chaque secteur est animé par un responsable de secteur qui coordonne une équipe composée de salariés et de bénévoles. La dynamique du projet associatif conduit chacune de ces équipes à construire son intervention sur un territoire défini, en direction de l'ensemble de la population en grande précarité qui y est présente. Par exemple, l'équipe de Paris Centre intervient aussi bien auprès des personnes sans domicile très désocialisées des Halles qu'auprès des jeunes femmes africaines se prostituant la nuit rue Saint-Denis ou des jeunes en grande errance qui transitent par Beaubourg. Chaque équipe est néanmoins subdivisée en service – comprenant des salariés et des bénévoles – qui intervient de façon privilégiée auprès d'une population spécifique. Ainsi, l'association comprend trois services de prévention de la prostitution intervenant sur les secteurs de Paris Centre, Paris 12 et Paris 16.

Organigramme des services :



Le Club de Prévention Spécialisée de l'association qui intervient auprès des mineurs et des jeunes majeurs sur le secteur de la Porte Dauphine à Paris contacte également de nombreux jeunes en danger de prostitution.

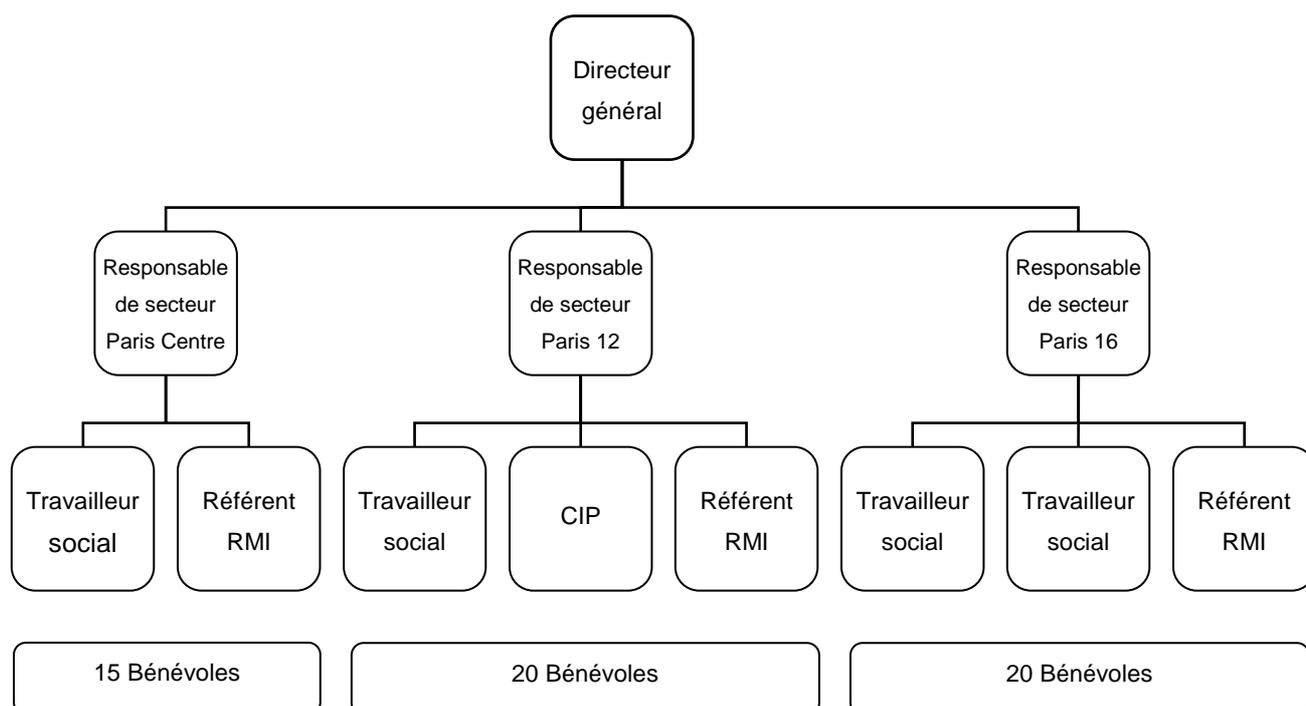
La prostitution est également présente sur le secteur de Paris 10, mais sans que cette équipe comporte à ce jour de service spécialisé. En effet, l'existence d'un service dépend des financements qui en permettent le fonctionnement.

Le fonctionnement de l'association repose essentiellement sur des financements publics sous forme de subventions. Certaines subventions sont attribuées pour une action sectorisée, par exemple l'Espace Solidarité Insertion du 10e arrondissement. D'autres subventions sont attribuées pour l'action globale de l'association sur chacun de ses secteurs d'intervention. C'est le cas par exemple du financement par le Conseil général du suivi des allocataires du RMI, ou du financement de la prévention de la prostitution.

L'action de prévention de la prostitution et d'accompagnement des personnes prostituées est financée principalement par l'Etat au titre du programme 177 de la LOLF, intitulé « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ». La Ville de Paris soutient également cette action dans le cadre de l'Observatoire de l'égalité femmes / hommes. Ces subventions sont accordées sous forme de dotation annuelle globale dans le cadre de conventions triennales.

Du fait du financement global de l'association pour son action en faveur des personnes prostituées, celle-ci constitue ce que nous appelons un programme transversal, par opposition aux programmes sectorisés qui sont attachés à un seul territoire.

Le budget prostitution Etat et Ville de Paris permet le financement de 9 équivalents temps plein (ETP), dont 1 ETP affecté au siège, 3 ETP affectés en charges salariales indirectes (responsables de secteurs, personnel d'accueil et d'entretien), et 5 ETP affectés en personnel « de terrain » répartis sur les trois secteurs concernés selon l'organigramme suivant :



L'association bénéficie d'une convention avec le Conseil général de Paris pour le suivi des allocataires du RMI. Les référents RMI dont le poste est financé par cette convention sont à disposition de chacune des équipes pour l'accompagnement des personnes en situation de prostitution qui souhaiteraient obtenir le RMI.

Chacune des équipes est également composée de bénévoles. L'association comprend environ 120 bénévoles qui interviennent auprès des différents publics rencontrés : personnes sans domicile, mineurs et jeunes en errance, personnes prostituées. La moitié d'entre eux interviennent plus spécifiquement auprès des personnes prostituées, principalement dans le cadre du travail de rue, mais également dans le cadre des permanences sociales où ils assurent l'accueil convivial.

Les bénévoles s'engagent pour une durée minimum de deux ans et effectuent une intervention par semaine. Ils doivent suivre une formation préalable à leur engagement portant sur le projet et le fonctionnement de l'association, la relation d'aide et l'écoute, les dispositifs d'accompagnement social. Cette formation est ensuite complétée par une formation continue portant sur des thèmes liés aux problématiques des personnes accompagnées.

1.4.3 La fonction du directeur général

L'association, fondée en 1981, a connu des évolutions importantes à la suite du décès de son fondateur, le P. Patrick Giros, en novembre 2002. Une consultation interne, conduite par un consultant, a été mise en place début 2003, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'association et de redéfinir une nouvelle organisation du travail. Cette consultation a permis de dégager, de façon concertée avec l'ensemble des salariés et des bénévoles de l'association, des objectifs à court ou moyen terme pour mettre en œuvre le projet associatif et assurer son développement.

Les propositions issues de cette consultation préconisaient en particulier l'élargissement du conseil d'administration, la création d'un poste de directeur général et la constitution d'un comité de direction, composé du directeur général et des quatre responsables des secteurs sur lesquels l'association est implantée. Ces préconisations ont été mises en œuvre progressivement en 2003 pour être effective début 2004. Cette organisation vise à distinguer le rôle politique du conseil d'administration, qui définit les orientations de l'association en adéquation avec son objet, du rôle opérationnel de la direction générale, qui met en œuvre les orientations du conseil d'administration. Le comité de direction dirige de façon collégiale l'activité de l'association, sous l'autorité du directeur général,

tout en prenant en compte de façon directe les réalités du terrain, remontées par les responsables de secteur.

Après avoir été responsable du secteur du 16^e arrondissement, j'occupe le poste de directeur général de l'association depuis septembre 2006. Ma nomination a été l'occasion de redéfinir la fiche de poste du directeur général. Elle comporte cinq missions principales :

- mettre en œuvre le projet associatif
- définir et conduire les interventions sociales
- animer les ressources humaines, salariés et bénévoles
- assurer la gestion administrative et financière
- assurer la gestion technique et logistique

La délégation qui m'est confiée par le président de l'association recouvre l'ensemble des actes de gestion courante¹⁹. La fonction de directeur général répond ainsi au besoin de mobiliser et de coordonner l'ensemble des ressources de l'association en vue de réaliser son objet social.

Lors de ma prise de fonction, ma connaissance du fonctionnement de l'association m'a permis de définir rapidement des priorités opérationnelles parmi lesquelles je peux citer : le maintien d'une situation financière maîtrisée, l'élaboration d'une politique de ressources humaines, la redéfinition des projets d'interventions sociales, l'intégration du Club de Prévention Spécialisée dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale, le développement de projets innovants et du mécénat de fonctionnement.

Au plan managérial, je me suis attaché à instaurer un management participatif par projet, avec l'objectif de mobiliser chaque équipe dans une démarche de réflexion sur les besoins et les attentes des usagers. Cette démarche en trois étapes doit permettre de redéfinir les besoins des personnes rencontrées, de préciser les objectifs prioritaires de l'accompagnement et de déterminer les actions ou moyens à engager pour les mettre en

¹⁹ Le décret n°2007-221 du 19 février 2007 relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux rend obligatoire la rédaction d'un document unique précisant les missions et délégations du directeur.

œuvre. Des groupes de travail, animés par un même intervenant extérieur, ont été mis en place sur chacun des secteurs de l'association. Chaque étape de la réflexion fait l'objet d'une synthèse présentée à l'ensemble des professionnels lors d'une réunion générale. Ces réunions générales ont également permis, à travers l'intervention d'intervenants extérieurs, du président de l'association ou du directeur général, de resituer la réflexion de chaque équipe dans le contexte plus global de l'association et de son environnement social et politique.

Cette démarche s'intègre dans un plan stratégique à moyen terme, défini par le conseil d'administration et par le comité de direction, qui vise à renforcer la présence de l'association auprès des populations en situation d'exclusion sociale à la rue et à développer des réponses adaptées et diversifiées à leurs attentes et à leurs besoins.

L'enjeu de ce processus est multiple. Il doit permettre de redéfinir les modalités d'intervention de l'association en fonction des évolutions constatées auprès des personnes rencontrées dans la rue des problématiques d'exclusion sociale. Il doit fournir aux salariés et aux bénévoles engagés dans la mise en œuvre du projet de l'association, les moyens et les conditions pour répondre au mieux aux attentes des personnes accompagnées. Il doit enfin viser à faire reconnaître l'utilité sociale du projet associatif et des modalités d'intervention de l'association et à les inscrire dans les attendus des politiques publiques. Ce travail sur l'accompagnement des personnes prostituées se situe donc dans la continuité de cette réflexion globale sur le fonctionnement de l'association.

1.4.4 Le partenariat

Le travail de rue quotidien effectué par les équipes de travailleurs sociaux et de bénévoles nécessite de travailler en partenariat avec d'autres associations. En effet, l'association ne dispose pas en interne de l'ensemble des réponses aux besoins sociaux des personnes rencontrées. Ceci est vrai en particulier sur le plan sanitaire et médical, pour la recherche d'hébergement, pour la recherche de formation ou d'emploi, ainsi que pour les démarches juridiques. Ces partenariats sont peu institutionnalisés. Ils sont généralement suscités par les contacts personnels tissés par chaque travailleur social dans le cadre de son travail d'accompagnement.

Le partenariat peut être défini comme une action commune en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes accompagnées. Ce premier niveau de partenariat informel permet donc d'atteindre cet objectif. Néanmoins, le formaliser en lui donnant un cadre institutionnel défini et reconnu par une convention partenariale doit permettre de faciliter les réponses apportées aux personnes accompagnées.

Certaines conventions avec les pouvoirs publics comportent un aspect partenarial. Par exemple, la convention signée par l'association avec le département de Paris pour l'accompagnement des allocataires du RMI ouvre l'accès, pour les personnes accompagnées, à un dispositif particulier de formation professionnelle ou à des emplois aidés.

L'association bénéficie également d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Emploi. Cette convention a pour objectif de mieux coordonner le suivi social effectué par les travailleurs sociaux de l'association avec la mise en œuvre de formations ou la recherche d'emploi effectuées par les agents de l'ANPE.

Mais le partenariat s'entend plus couramment de la collaboration avec d'autres associations. Dans le champ de la prévention de la prostitution, l'association a signé une convention de partenariat avec le dispositif Acsé. Le dispositif Acsé est un réseau national mettant en lien des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes prostituées avec des centres d'hébergement répartis sur l'ensemble du territoire. Ce réseau a pour objectif d'offrir un lieu d'accueil sécurisé aux personnes victimes de la traite. Il est géré par l'association ALC basée à Nice.

L'association fait également partie de divers réseaux d'associations. En particulier, elle participe au groupe d'appui national de la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) sur la thématique de la prostitution. Ce groupe a pour objectif d'élaborer et de proposer les avis et positions de la fédération qui seront arrêtés par le bureau national.

Enfin, toujours dans le champ de la prévention de la prostitution, l'association fait partie des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) institués par le décret n° 2002-999 du 17 Juillet 2002. Présidé par les maires d'arrondissement à Paris, ils permettent de confronter les points de vue et les attentes des différents acteurs sur un même territoire. Ils présentent en particulier l'intérêt de pouvoir faire entendre l'importance d'une prise en charge et d'un accompagnement social dans le cadre d'une politique de sécurité.

Les partenariats existants répondent donc à des besoins spécifiques : accueil sécurisé, suivi ANPE... Il serait utile d'en promouvoir d'autres pour mieux répondre aux besoins des

personnes accompagnées. Les groupements de coopération sociale²⁰ par exemple présentent une possibilité de développement du partenariat qui n'est pas encore exploitée dans le secteur de la lutte contre l'exclusion à Paris. La culture associative à Paris porte insuffisamment à la constitution de réseaux. Peut-être est-ce dû à l'exiguïté géographique du territoire et à la proximité des instances de décision politiques qui favorisent les relations verticales plus que les échanges horizontaux. Cette situation crée parfois une forme de concurrence entre associations qui est au détriment de la coordination des interventions en matière d'action sociale.

1.4.5 La position de l'association face à la prostitution

La réflexion menée par l'association sur la réalité prostitutionnelle s'alimente de son expérience de terrain.

L'accompagnement proposé par l'association repose sur la qualité du lien tissé avec les personnes rencontrées par les travailleurs sociaux et par les bénévoles dans le cadre du travail de rue effectué quotidiennement. Il suppose donc le respect du choix de vie posé par chacune des personnes rencontrées et de sa demande. Mais il impose également de répondre de façon efficace à cette demande quand elle émerge. Or, la quasi totalité des personnes en situation de prostitution que nous rencontrons exprime le souhait de quitter la prostitution. Ce constat détermine l'approche abolitionniste de l'association.

Cette position abolitionniste découle également d'une anthropologie fondée sur la reconnaissance de la dignité éminente de la personne humaine, quelque soit sa situation personnelle ou sociale. Cette dignité inaliénable de la personne est la source de l'ensemble des droits qui lui sont attachés. La prostitution, dont les causes sont toujours enracinées dans une forme d'injustice sociale, est une atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine, dont la première victime est la personne prostituée elle-même, et dont les acteurs sont les proxénètes et les clients. En réduisant la relation sexuelle à une relation marchande, ces acteurs transgressent des interdits anthropologiques fondamentaux. Cette transgression touche à l'identité même de la personne prostituée, femme ou homme, en l'assimilant à un objet. Elle pervertit le lien social et l'égalité femme / homme et, de ce fait, atteint la cohésion globale du corps social.

²⁰ Les groupements de coopération sociale ont été définis par le décret 2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale, pris pour l'application de l'article L. 321-7 du CASF.

La dignité inaliénable de la personne humaine conduit à distinguer fondamentalement l'acte de la personne. La personne ne peut jamais être réduite à sa problématique sociale, elle demeure un sujet de droit. Cette conception anthropologique amène à dénoncer les causes et les effets de la prostitution, afin de soutenir les personnes prostituées dans leur démarche d'insertion. Ainsi l'association ne se donne pas pour objectif immédiat de lutter contre la prostitution mais d'accompagner les personnes victimes de la prostitution.

En tant que victime, la personne prostituée a droit au soutien de la société, et en particulier des pouvoirs publics, pour obtenir les moyens de sortir de la prostitution. On peut d'ailleurs remarquer que si ce droit au soutien de la collectivité nationale est clairement exprimé par la loi pour d'autres catégories de la population²¹, il l'est de façon beaucoup plus ambivalente pour les personnes prostituées. Le positionnement abolitionniste de l'association lui confère donc également un rôle de médiation sociale pour faire connaître à l'ensemble du corps social la réalité prostitutionnelle et reconnaître par les pouvoirs publics les droits des personnes prostituées.

1.5 Caractéristiques de la population rencontrée

Les équipes de l'association interviennent principalement sur trois secteurs parisiens : le centre de Paris, l'ouest de Paris (16^e arrondissement et Bois de Boulogne) et l'est parisien (12^e arrondissement et Bois de Vincennes). L'étude sociologique qui suit n'a donc pas la prétention de décrire l'ensemble de la réalité prostitutionnelle à Paris, mais uniquement celle des territoires d'intervention de l'association. Cependant, ces trois secteurs représentent des lieux caractéristiques de la prostitution à Paris.

1.5.1 Etude sociologique de la prostitution de rue rencontrée

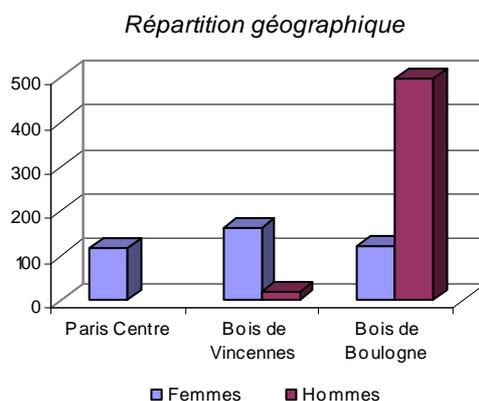
Les photographies de personnes en situation de prostitution que l'on peut voir publiées dans la presse sont souvent floues, sans doute par respect pour les personnes concernées mais également du fait de la difficulté de les photographier. Il en va de même pour le recueil de données sociologiques. On peut néanmoins dégager de ces données des tendances significatives, indispensables pour la définition d'un projet de service

²¹ La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées par exemple stipule que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

d'intervention sociale. Ces tendances permettront dans un deuxième temps d'esquisser une typologie des personnes rencontrées afin de mieux cerner leurs demandes et leurs besoins.

a) *Nombre de personnes rencontrées*

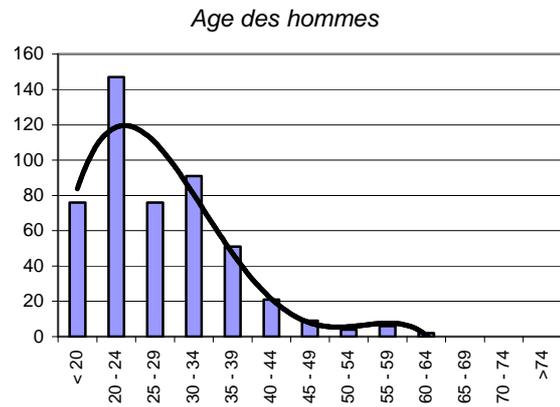
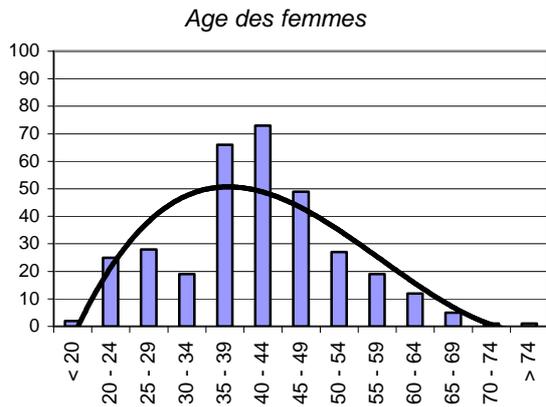
Sur la période considérée²², les services de l'association ont rencontrés 401 femmes en situation de prostitution et 514 hommes en situation ou en danger de prostitution. Les femmes sont rencontrées sur les trois secteurs d'intervention. Elles sont toutes en situation effective de prostitution. Les hommes sont principalement rencontrés au Bois de Boulogne, un tiers d'entre eux sont transgenres. Environ 60 % des hommes sont en situation de prostitution effective et régulière. Les autres pratiquent une prostitution très irrégulière, ou sont en danger de prostitution du fait de leur situation de grande précarité et de leur fréquentation des lieux de prostitution tel que la Porte Dauphine.



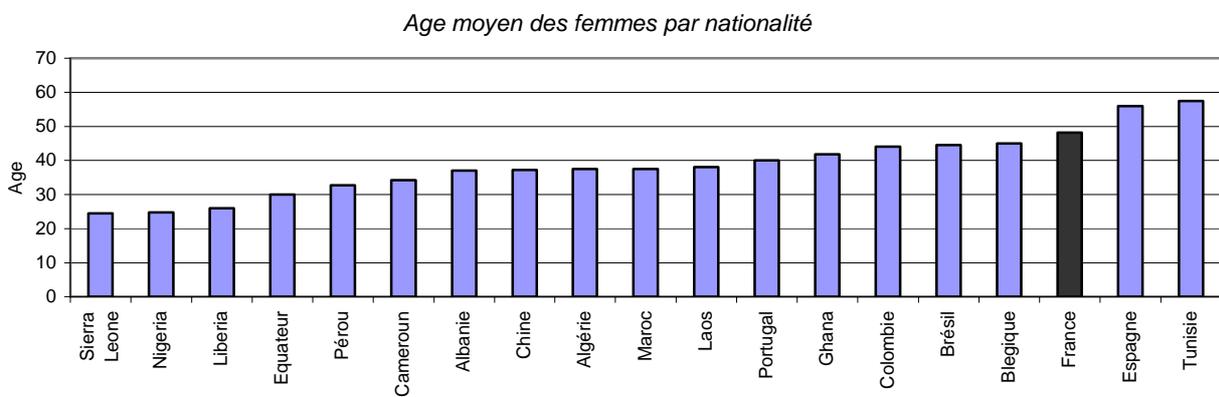
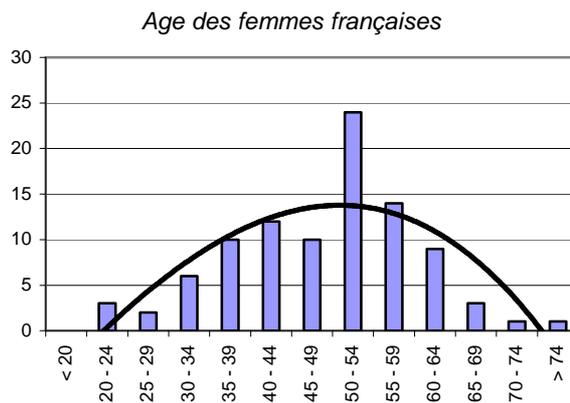
b) *Age des personnes rencontrées*

L'âge moyen des femmes rencontrées est d'environ 39 ans. Il est nettement supérieur à celui des hommes qui est d'environ 28 ans. De plus la pyramide des âges des hommes décroît rapidement après 35 ans, alors que la pyramide des âges des femmes s'étend jusqu'à plus de 65 ans.

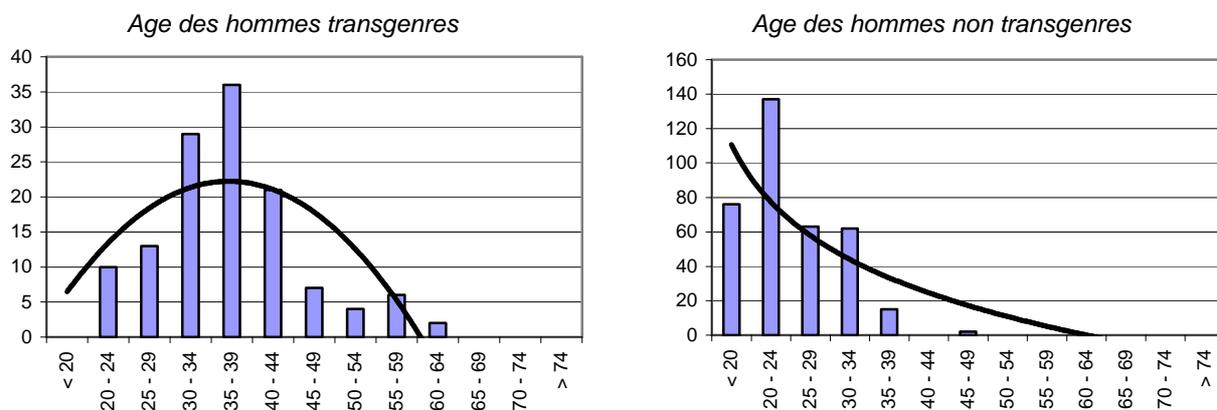
²² Les données qui suivent correspondent aux contacts réalisés entre juin 2006 et juin 2007.



Cependant, l'âge moyen des femmes varie de façon significative en fonction de leur nationalité. Ainsi, l'âge moyen des femmes françaises est d'environ 48 ans. Il est supérieur à celui de la plupart des femmes d'autres nationalités. Les femmes les plus jeunes sont celles originaires des pays d'Afrique, aux mains des réseaux proxénètes.



Par ailleurs, on peut remarquer que l'âge moyen des hommes transgenres – environ 37 ans – est nettement plus élevé que l'âge moyen de l'ensemble des hommes rencontrés.

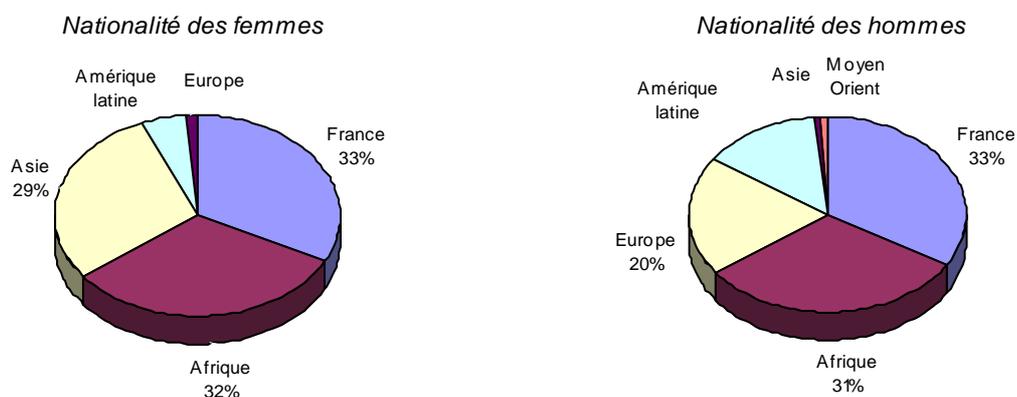


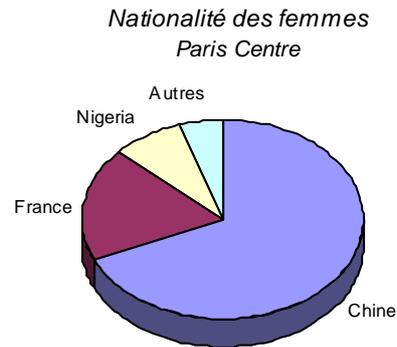
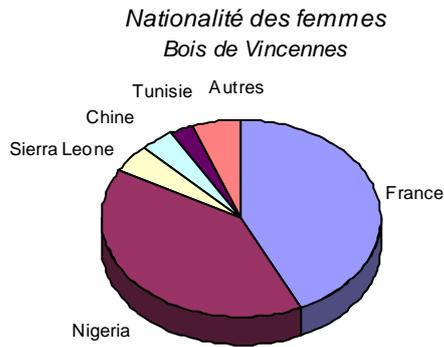
c) *Nationalité des personnes rencontrées*

Sur l'ensemble des secteurs d'intervention, les nationalités des personnes rencontrées sont très variées (23 nationalités différentes pour les femmes, 25 pour les hommes). La proportion des personnes, femmes ou hommes, de nationalité française reste néanmoins la plus importante, soit environ un tiers des personnes contactées.

Pour les femmes, il faut également noter les proportions importantes de personnes de nationalité nigériane ou chinoise.

Pour les hommes, on peut remarquer la proportion importante – environ un tiers – de personnes originaires des pays du Maghreb, principalement l'Algérie. Un nombre également important de jeunes roumains sont rencontrés aux alentours de la Porte Dauphine. Ils pratiquent une prostitution occasionnelle, ou sont en danger de prostitution. Ils survivent de l'économie parallèle à la prostitution, telle que le trafic de drogue ou le racket des clients. Enfin, une proportion significative d'hommes sont originaires d'Amérique latine. Ils sont tous travestis.



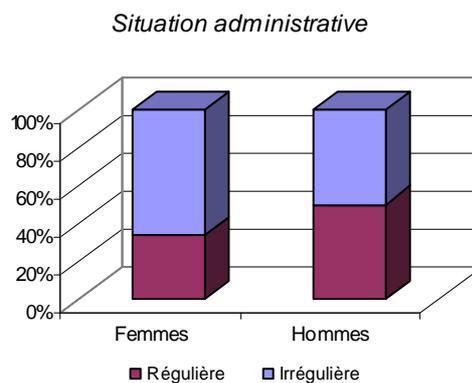


d) Situation administrative des personnes rencontrées

De la nationalité des personnes rencontrées découle une situation administrative déterminante pour l'accompagnement social qui peut leur être proposé.

Au vu des nationalités des femmes rencontrées, seules les femmes françaises sont en situation régulière, hormis quelques exceptions pour celles qui auraient obtenu un titre de séjour. C'est le cas notamment de femmes originaires des pays du Maghreb dans le cadre du regroupement familial, ou, si elles sont originaires d'autres pays, pour raison médicale.

En ce qui concerne les hommes, on peut noter que les jeunes roumains sont en situation potentiellement régulière depuis l'entrée au 1^{er} janvier 2007 de la Roumanie dans l'Union européenne. Néanmoins leur accès à un emploi est limité aux secteurs professionnels en tension définis par décret.



e) Habitat des personnes rencontrées

La plupart des personnes rencontrées ne bénéficient que d'un habitat précaire, généralement l'hôtel. Quelques femmes françaises ou étrangères en situation régulière sont locataires d'un appartement. A l'opposé, beaucoup d'hommes n'ont pas d'hébergement stable, mais vivent dans des squats ou fréquentent les centres d'hébergement d'urgence.

f) *Forme et modalité de prostitution*

La majorité des personnes rencontrées se prostituent à pied, y compris la nuit dans les Bois de Vincennes et de Boulogne.

A la suite de nombreuses actions policières dans le cadre de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, beaucoup de personnes prostituées ont vu leur camionnette saisie et ont dû renouer avec la prostitution à pied, plus dangereuse et éprouvante.

Néanmoins, début 2007, la pression policière s'est légèrement relâchée et un certain statu quo a été établie entre les personnes prostituées en situation régulière et les services de police. De ce fait, la prostitution en camionnette est réapparue.

Une prostitution dite « de luxe » est présente sur l'avenue Foch et aux alentours de la Place de l'Etoile. En dépit de certains clichés, la réalité sociale de ces femmes est très proche de celle des femmes qui se prostituent à pied. Leur seul « luxe » est en réalité leur voiture.

Il est impossible de déterminer avec précision l'ampleur de la mainmise des réseaux de traite sur la prostitution de rue à Paris. Depuis l'application de la loi pour la sécurité intérieure en 2003 et surtout en 2004, les jeunes femmes aux prises des réseaux des pays de l'Est ont totalement disparues de nos secteurs d'intervention. Elles ont été déplacées vers la Côte d'Azur ou vers d'autres pays.

Les jeunes femmes africaines aux mains des réseaux sont beaucoup moins nombreuses qu'auparavant mais elles sont toujours présentes, en particulier les nigérianes. De plus, si elles ont changé d'endroit pour se prostituer dans les forêts entourant Paris (forêt de Saint-Germain-en-Laye, forêt de Sénart, ...) ou dans les grandes villes proches de Paris, moins exposées aux contrôles policiers, elles fréquentent toujours nos lieux d'accueil.

Hormis donc les femmes africaines, la plupart des autres personnes rencontrées se disent affranchies et indépendantes. C'est le cas en particulier des femmes françaises et de pratiquement tous les hommes. Et pourtant des flux réguliers en provenance de certains pays, tels que la Chine, l'Algérie, le Brésil, l'Equateur, font penser à l'existence de filières²³.

²³ Un réseau est une organisation pyramidale et cloisonnée dont la personne prostituée est totalement dépendante et où l'essentiel des revenus remonte vers la tête du réseau. Une filière est une organisation horizontale qui permet à une personne de quitter son pays pour rejoindre un lieu de prostitution, et à laquelle la personne prostituée doit payer un droit tant qu'elle se prostitue.

g) Situation sanitaire

La situation sanitaire des personnes en situation de prostitution est toujours préoccupante. La plupart des personnes rencontrées présentent de nombreux troubles : mauvaise alimentation, insomnies, dépendances qui aident à supporter l'univers prostitutionnel (alcool, polytoxicomanie...), souffrances psychiques, pathologies psychiatriques. Si les actions de prévention des associations permettent une bonne distribution de préservatifs, la consommation d'alcool ou de drogues induit des comportements à risque. De nombreux clients réclament des rapports non protégés que les personnes prostituées ont tendance à accepter du fait de la diminution du nombre de clients et de la baisse de leurs revenus. Aussi les hépatites, sida et autres formes de infections sexuellement transmissibles (IST) sont très répandues.

1.5.2 Typologie de la population rencontrée

Partant du descriptif sociologique qui précède, on peut dégager quatre types principaux de population :

- les femmes en situation de prostitution traditionnelle
- les femmes étrangères en situation irrégulière
- les hommes en situation de prostitution
- les hommes travestis ou transsexuels en situation de prostitution

a) Les femmes en situation de prostitution dite traditionnelle

On dit traditionnelle la prostitution de rue qui s'exerçait avant l'arrivée massive de femmes en provenance de pays étrangers. Elle concerne donc principalement des femmes françaises, en situation de prostitution depuis de nombreuses années. La majorité d'entre elles ont entre 40 et 55 ans. Elles avaient, pour la plupart, une insertion sociale réelle grâce aux revenus de la prostitution. Certaines ont charge de famille, leurs enfants n'étant pas au courant de leur activité. L'application de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure les a prises de plein fouet sans pour autant leur fournir de véritable alternative à la prostitution. Bénéficiant auparavant d'une forme de reconnaissance sociale tacite, elles se sont retrouvées du jour au lendemain dans l'illégalité. Elles ont subi, du fait de la pression policière, une baisse très importante de revenus et sont souvent dans une grande détresse sociale.

L'enjeu principal de l'accompagnement social de ces femmes est l'insertion professionnelle.

b) *Les femmes étrangères en situation irrégulière*

L'âge, la nationalité, la situation sociale des femmes étrangères rencontrées sont extrêmement variés. Les groupes statistiquement les plus importants sont les femmes africaines et les femmes chinoises.

L'accompagnement social de ces femmes est déterminé par deux enjeux principaux : leur situation administrative irrégulière et pour certaines, en particulier les femmes africaines, leur dépendance d'un réseau de traite. Il faut ajouter à ces enjeux la nécessité d'une médiation culturelle qui permette de mieux comprendre leurs demandes et leurs besoins.

c) *Les hommes transgenres*

La moitié environ des personnes en situation de prostitution rencontrées sur nos secteurs d'intervention sont des hommes, dont plus d'un tiers sont travestis ou transsexuels.

Le mot « transgenre » est un néologisme traduisant le mot anglais « transgender ». Il désigne les personnes qui éprouvent le sentiment profond que leur genre est opposé à celui de leur sexe physique. Le mot « transsexuel » désigne les personnes transgenres qui ont subies une opération chirurgicale de changement de sexe. Le mot « travesti » désigne les personnes transgenres qui n'ont pas encore subies cette opération, mais qui se donnent l'apparence du sexe opposé, y compris au moyen d'hormones.

Le transsexualisme des personnes rencontrées par les équipes de l'association sur les lieux de prostitution apparaît comme un processus évolutif complexe. De ce fait, l'âge moyen des hommes transgenres rencontrés est nettement supérieur à l'âge moyen des hommes rencontrés. A cause de l'impact majeur de l'ambivalence identitaire sur leur situation sociale, l'accompagnement des personnes transgenres se situe obligatoirement dans la durée. Cette ambivalence identitaire se surajoute à la situation prostitutionnelle et aux difficultés d'insertion sociale. Elle nécessite donc une formation spécifique des intervenants et un partenariat avec des psychiatres spécialisés dans l'accompagnement des personnes transgenres.

d) *Les hommes non transgenres en situation de prostitution*

La majorité des hommes non transgenres rencontrés par les équipes de l'association ont entre 18 et 30 ans. La diminution très rapide de la courbe des âges après trente ans montre que leurs besoins sont d'un registre essentiellement social et professionnel. La prostitution est pour eux une source de revenus de survie, souvent conséquence de ruptures familiales liées à l'homosexualité et du manque de qualification professionnelle.

Le tableau qui suit récapitule les principaux types de population rencontrés :

Genre	Nationalité	Age moyen	Situation administrative	Pourcentage de la population	Enjeux prioritaires
Femmes	France	48 ans	régulière	10,5 %	Accompagnement psychologique Insertion professionnelle
Femmes	Chine	37 ans	irrégulière	9,2 %	Médiation culturelle Régularisation administrative
Femmes	Afrique anglophone ou francophone	25 ans	irrégulière	7,7 %	Médiation culturelle Réseau
Hommes transgenres	France et Europe	36 ans	Régulière	4,4 %	Accompagnement psychologique Insertion professionnelle
Hommes transgenres	Maghreb et Amérique latine	35 ans	irrégulière	14,4 %	Régularisation administrative
Hommes non transgenres	France et Europe de l'Est	22 ans	Régulière	27,9 %	Insertion professionnelle
Hommes non transgenres	Maghreb	22 ans	irrégulière	10,5 %	Régularisation administrative Insertion professionnelle

Une typologie de la population rencontrée vise à rendre plus lisible la diversité des situations individuelles des personnes rencontrées par l'association. Elle fournit le cadre méthodologique pour l'analyse des besoins qui sera proposée dans la partie suivante.

2 Accompagner les personnes prostituées : éléments d'analyse

2.1 Analyse des besoins des usagers

La diversité et la complexité des situations individuelles déterminées par la prostitution, rapidement décrites dans les paragraphes précédents, ne doit pas faire perdre de vue la réalité commune à toutes formes de prostitution : la situation de souffrance personnelle et sociale qu'elle engendre chez la personne qui la subit.

Cette situation s'est dégradée ces dernières années du fait des évolutions sociétales : principalement l'émergence des réseaux internationaux et de la traite des êtres humains, consécutive à la mondialisation des échanges socioéconomiques, et le durcissement du cadre législatif français qui considère les personnes prostituées comme des délinquantes. Il resterait d'ailleurs à mener une étude sociologique sur les représentations sociales de la prostitution pour analyser leur impact sur la réalité prostitutionnelle elle-même. Pour effleurer le sujet, on peut remarquer qu'aujourd'hui la prostitution semble être simultanément l'objet d'un désir collectif majeur – comme le prouve par exemple la banalisation de la pornographie – et d'un rejet social inscrit au cœur même de la loi qui refoule la prostitution vers des lieux de non-droit. Cette forte tension sociétale et symbolique ne peut laisser indemne les personnes prostituées.

Un service d'intervention sociale auprès des personnes prostituées doit donc prendre en compte les évolutions du contexte sociétal dans la définition de son projet. Mais au-delà de ces évolutions, reste la question de la prostitution elle-même. C'est la problématique centrale de ce travail : ***face aux mutations du contexte social intervenues ces dernières années, comment redéfinir un ensemble cohérent de prestations pour aider de manière efficace les personnes qui le désirent à quitter la prostitution ?***

Pour traiter de cette problématique, il me paraît nécessaire de spécifier auparavant en quoi consiste précisément le problème qui se pose, quelle est la demande, quels sont les besoins des personnes en situation de prostitution rencontrées par les équipes de l'association. Or ce problème est exprimé de façon simple, il me semble, par les personnes en situation de prostitution elles-mêmes et peut se résumer par la question principale qu'elles nous posent : comment quitter la prostitution ?

Pour répondre à cette question, j'ai formulé l'hypothèse qu'il est pertinent de centrer la réflexion sur les demandes et les besoins des femmes en situation de prostitution traditionnelle. En effet, comme cela a été dit, la situation sociale des femmes exerçant

une prostitution traditionnelle s'est fortement dégradée ces dernières années du fait des évolutions récentes de la prostitution. Leur demande s'est faite plus urgente. L'hypothèse consiste donc à postuler que si le service répond de façon adaptée à leurs besoins, il pourra également accueillir la demande des autres.

En effet, les autres types de population présentent des difficultés particulières qu'il faut traiter en tant que telles, avant de pouvoir envisager une démarche d'insertion. Ainsi, pour les femmes en situation irrégulière, il faut résoudre le problème du titre de séjour. Pour les femmes aux prises avec un réseau de traite, il faut qu'elles quittent le réseau. Le transsexualisme est également une problématique distincte de la prostitution – tous les transgenres ne se prostituent pas – qui doit être abordée de façon spécifique.

Par ailleurs, il s'avère que l'accompagnement social global proposé par l'association aux personnes en grande précarité ou sans domicile est pertinent pour les hommes prostitués non transgenres, comme tendrait à le démontrer leur pyramide des âges qui diminue rapidement après 30 ans.

Ainsi les femmes en situation de prostitution traditionnelle nous posent la question même de la prostitution et de ses conséquences individuelles et sociales que l'on peut analyser selon quatre composantes : sociale, sanitaire, psychologique, professionnelle.

Les autres composantes – situation administrative, traite, transsexualisme – seront analysées dans un deuxième temps dans la mesure où elles déterminent également la démarche d'insertion d'une partie des personnes rencontrées par l'association.

2.1.1 L'accompagnement social

Les personnes rencontrées par les équipes de l'association pratiquent une prostitution de rue qui, contrairement peut-être à certains clichés, ne leur permet pas – ou plus ? – d'accéder à une réelle autonomie financière et sociale. La prostitution de rue va de pair avec la misère sociale qui se traduit par un non accès aux droits sociaux fondamentaux.

Les personnes rencontrées par les équipes de rue sont invitées à venir aux permanences d'accueil social afin de pouvoir bénéficier des différents dispositifs pour lesquels l'association est conventionnée. La complexité des problèmes administratifs auxquels les personnes rencontrées sont généralement confrontées nécessite en effet l'intervention d'un travailleur social. L'accompagnement réalisé lors de ces permanences est fondamental car il permet non seulement d'ouvrir les droits des personnes accompagnées, mais également d'instaurer une relation d'aide qui s'inscrit dans la durée

de façon inconditionnelle. L'accompagnement social est donc une démarche de socialisation et d'insertion à part entière.

a) *L'accès aux droits*

L'association bénéficie d'un agrément préfectoral pour délivrer des domiciliations administratives en vue de l'obtention d'une carte nationale d'identité. La domiciliation permet d'obtenir une adresse fixe, condition de l'existence administrative et sociale. La domiciliation donne accès aux droits sociaux. Elle est donc indispensable pour les personnes prostituées sans domicile fixe, celles par exemple qui logent dans des hôtels ou en squat, ou sont hébergées de façon provisoire par des tiers.

Le cadre juridique des domiciliations administratives a été récemment modifié par la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale²⁴, complétée par le décret n° 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable. Elaborés à la suite d'une concertation conduite par la DGAS avec des associations agréées, ces textes ont pour objectif de garantir un accès effectif aux droits fondamentaux en instituant une attestation unique de domiciliation pour l'ensemble des « prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exception de l'aide médicale de l'Etat [...], ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridique.²⁵ »

Néanmoins, il faut relever que cette attestation de domiciliation ne peut être délivrée à une personne qui n'est pas en possession d'un titre de séjour.

Avoir une carte d'identité ou un titre de séjour est également une condition indispensable pour accéder à ses droits. Comme souvent pour les personnes en situation d'exclusion, beaucoup de personnes prostituées n'ont plus de papiers d'identité. C'est le signe de la marginalité dans laquelle elles s'enferment. Récupérer une carte d'identité sera alors le premier pas, à la fois concret et symbolique, d'une démarche d'insertion. Les aléas administratifs peuvent hélas parfois rendre ce premier pas difficile et problématique. Mais les travailleurs sociaux de l'association sont rompus à ces arcanes administratifs.

La plupart des personnes rencontrées n'ont pas non plus de droits ouverts à la couverture médicale universelle (CMU). Elles payent – payaient – leurs consultations médicales, leurs médicaments et leurs hospitalisations avec les revenus de la prostitution. L'accès au

²⁴ L'article 51 de la loi instituant le droit au logement opposable a été codifié par les articles L.264-1 à L.264-10 du Code de l'action sociale et des familles.

²⁵ CASF, art. L. 264-1

système de santé, ce que l'on pourrait appeler le droit à la santé, constitue un besoin essentiel pour les personnes prostituées qui présentent un risque sanitaire élevé du fait de leur activité. L'association est agréée par la DASS pour domicilier les personnes et les aider dans leur demande d'affiliation à la CMU auprès des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Du fait de la baisse importante des revenus de la prostitution survenue ces dernières années, beaucoup de personnes en situation de prostitution se tournent vers le revenu minimum d'insertion (RMI). L'association est agréée, selon une procédure d'attribution de marché public, pour le suivi de deux cents allocataires du RMI. Le dispositif d'accompagnement social prévu dans le cadre du RMI reste un très bon outil au service des personnes en situation de précarité. L'obligation légale de signer un contrat d'insertion, où sont formalisées les diverses démarches d'insertion prévues dans les quelques mois à venir, fournit un véritable appui à la motivation de la personne accompagnée, mais également à l'engagement du travailleur social auprès de la personne. De plus, l'allocation du RMI donne accès à un ensemble de prestations et de droits connexes qui constitue un réel soutien à la démarche d'insertion (Le RMI ouvre droit par exemple aux contrats aidés).

Des conseils ou de l'aide pour résoudre des problèmes juridiques sont très souvent sollicités. La diversité des problèmes qui sont posés oblige à avoir recours à des ressources externes à l'association. Les travailleurs sociaux font appel à un réseau informel de juristes et d'avocats qui se sont proposés pour mettre leurs compétences au service des personnes accompagnées par l'association. L'agrément de domiciliation dont bénéficie l'association permet de constituer des demandes d'aide juridictionnelle.

Le non accès ou la perte du logement est une cause majeure de l'exclusion sociale. Elle induit des effets négatifs sur tous les plans de la vie sociale et personnelle. Or, la plupart des personnes accompagnées par l'association présentent des demandes urgentes liées à l'hébergement ou au logement. La majorité est sans domicile stable, vivant à l'hôtel voire en squat. Quelques personnes en situation de prostitution traditionnelle sont locataires de leur appartement, mais la diminution de leurs revenus entraîne d'importantes difficultés pour payer leur loyer.

L'accès à un hébergement ou au logement constitue donc un aspect essentiel d'une démarche d'insertion. L'ensemble des dispositifs d'hébergement ou d'aide au logement est mobilisé pour répondre à la demande des personnes accompagnées. Il est rarement possible de trouver une réponse rapide. Néanmoins, un partenariat permanent avec des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) spécialisés permet de trouver

des solutions d'attente. Pour l'accès ou le maintien dans le logement, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le département est sollicité.

La mobilisation médiatique autour de la question du logement durant l'hiver 2006 a permis une prise de conscience du manque de réponses adaptées en matière d'accès au logement des personnes les plus précaires. Le problème du logement dépasse en effet de toutes parts celui de l'accompagnement social des personnes en situation d'exclusion. Il nécessite sans doute des évolutions structurelles de la vie économique française. Néanmoins, la promulgation début 2007 de la loi instituant le droit au logement opposable²⁶ a posé les fondements d'une nouvelle orientation des politiques sociales de lutte contre l'exclusion en modifiant dans ses principes le fonctionnement de l'hébergement d'urgence.

L'article 4 de la loi du 5 mars 2007 dite loi DALO stipule en effet que :

Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation.

Cet article implique un recentrage des crédits publics affectés à la lutte contre l'exclusion vers les dispositifs d'hébergement, le principe de « non remise à la rue » d'une personne accueillie en hébergement d'urgence nécessitant la création de nombreuses places d'hébergement de stabilisation.

Ainsi, si les demandes et les besoins sociaux des personnes accompagnées présentent des traits relativement récurrents, l'évolution permanente du contexte et des politiques publiques doit conduire à s'interroger sur la pertinence des réponses apportées par l'association et sur son inscription dans les nouveaux dispositifs d'intervention sociale. La question de l'hébergement est devenue aujourd'hui centrale. Elle doit faire partie d'une réflexion sur la redéfinition du projet d'intervention sociale auprès des personnes prostituées.

²⁶ Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

2.1.2 La situation sanitaire

La situation sanitaire des personnes prostituées rencontrées est très préoccupante. L'évaluation que nous pouvons en faire en tant que travailleurs sociaux rejoint le diagnostic établi par le docteur Judith Trinquart et publié dans sa thèse de médecine²⁷.

Selon le Dr Trinquart, les conséquences physiques de la prostitution seraient favorisées par les troubles de décorporalisation dont souffriraient les personnes prostituées. La décorporalisation est définie comme :

un processus de modification physique et psychique correspondant au développement de troubles sensitifs affectant le schéma corporel et engendrant simultanément un clivage de l'image corporelle, dont le résultat final est la perte de l'investissement plein et entier de son propre corps par une personne, avec pour conséquences la perte du soin de son corps et de sa santé²⁸.

Ce processus est provoqué par les effractions corporelles que constituent des rapports sexuels non désirés et répétitifs.

Sans qu'il soit possible à un travailleur social de poser ce diagnostic médical précis, la rencontre quotidienne de personnes prostituées conduit au constat de nombreuses pathologies dont la fréquence dépasse largement celle que l'on pourrait constater pour la population générale. On peut noter en particulier des problèmes gynécologiques peu ou pas suivis, des problèmes infectieux dont le sida ou l'hépatite C, de nombreux problèmes dermatologiques, des traumatismes non soignés, des automutilations... des problèmes addictifs, généralement des polytoxicomanies. Ces pathologies sont aggravées par une mauvaise prise en charge médicale consécutive des difficultés sociales des personnes prostituées, mais également, comme le souligne le Dr Trinquart, par la perte du soin de son corps et de sa santé.

L'accompagnement sanitaire des personnes prostituées ne peut se faire que si un lien de confiance est instauré avec les travailleurs sociaux ou les bénévoles de l'association. Cet

²⁷ TRINQUARD J. *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins* [en ligne]. Thèse de doctorat d'État de Médecine Générale : Université Paris 13, Faculté de Médecine de Bobigny, 2002. Disponible sur internet : < <http://ecvf.free.fr/IMG/pdf/Trinquart.pdf.pdf> >

²⁸ idem p. 33.

accompagnement repose sur un réseau très large de professionnels et d'établissements de santé. Les personnes qui doivent se rendre en consultation sont fréquemment accompagnées physiquement à leur rendez-vous afin de les soutenir et de les rassurer. Plusieurs n'effectueraient d'ailleurs pas ces démarches si elles n'étaient pas accompagnées.

Parallèlement un travail de prévention est réalisé, essentiellement par la distribution de préservatifs.

2.1.3 L'accompagnement psychologique

a) Le modèle post traumatique

Plusieurs enquêtes menées par des psychiatres auprès de prostituées ont démontrées qu'elles présentaient une prévalence des symptômes diagnostiques du syndrome de stress post traumatique (SSPT) supérieure à la plupart des autres types de population²⁹. Ces études tendent à démontrer l'impact traumatique de la prostitution sur les personnes qui la subissent. Elles indiquent au minimum la nécessité de prendre en compte les conséquences psychologiques de la prostitution.

Ce constat clinique est renforcé par les études statistiques sur les causes de la prostitution qui montrent qu'environ 80% des personnes prostituées auraient subi des abus sexuels dans leur enfance.

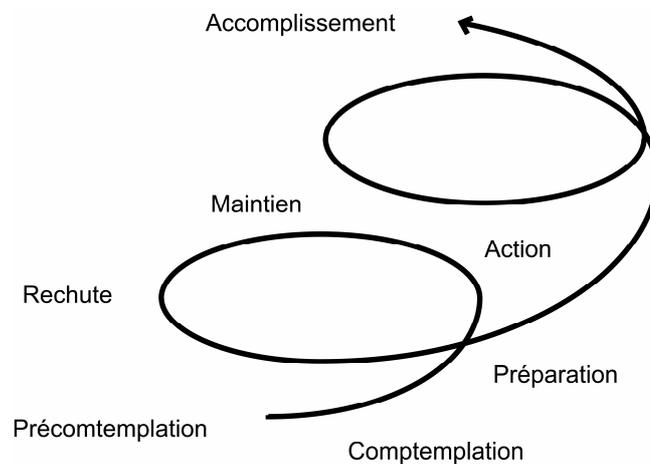
b) Le modèle motivationnel

Si l'hypothèse du stress post-traumatique permet d'éclairer l'impact psychologique de la prostitution, elle ne fournit pas de référentiel directement utilisable par des travailleurs sociaux. En effet, le caractère névrotique du SSPT nécessite une prise en charge de type psychothérapeutique qui doit être effectuée par des psychologues ou par des psychiatres.

C'est pourquoi le recours à des modèles comportementalistes présente un intérêt particulier pour mieux définir les étapes nécessaires du processus d'accompagnement des personnes prostituées par des travailleurs sociaux.

²⁹ La prévalence des symptômes du SSPT chez les personnes prostituées est supérieure à celle observée chez les vétérans de la Guerre du Vietnam ou du Golfe persique par exemple. Cette étude est souvent citée. FARLEY M., BARKAN H. Prostitution, violence against women, and posttraumatic stress disorder. *Women and Health*, 1998, vol. 27, n° 3. pp. 37-49. Disponible sur internet : < www.prostitutionresearch.com/ProsViolPosttrauStress.html >

Le modèle motivationnel a été établi par Prochaska et Diclemente³⁰ afin de décrire les étapes franchies par une personne dans la modification d'un comportement addictif. Ce modèle décrit six stades : *précontemplation*, *contemplation*, *préparation*, *action*, *maintien*, *rechute*. Le stade de *précontemplation* est celui où la personne n'a pas l'intention de modifier son comportement dans l'avenir. Elle n'a pas conscience d'un problème lié à sa conduite addictive ou le considère sans importance. La *contemplation* est le stade où la personne est consciente des problèmes induits par sa conduite mais n'a pas encore décidé de changer. Elle repousse l'idée d'un changement dans un futur indéterminé. La *préparation* est la période où la personne a l'intention de modifier son comportement dans un avenir proche. Elle planifie ce changement, par exemple en prenant des conseils. L'*action* est le stade où la personne modifie son comportement et son environnement dans le but de se libérer de sa dépendance. Ce stade se caractérise par des actes posés, non pas seulement par des déclarations d'intention. Le *maintien* est l'étape où la personne s'efforce d'éviter la rechute et consolide les acquis obtenus pendant le stade de l'action. Si la personne *rechute*, elle ne reprend pas le processus au début puisqu'elle est déjà consciente des problèmes induits par sa dépendance. Elle revient généralement au stade de la *contemplation* ou de la *préparation*.



Ce processus de changement décrit par Prochaska et Diclemente dessine une dynamique en spirale. Cette représentation suggère que les rechutes ne sont pas un retour au point de départ qui conduirait à tourner indéfiniment en rond, sans espoir de

³⁰ PROCHASKA J., DICLEMENTE C., NORCROSS J. In search of how people change: Applications to addictive behaviors. *American Psychologist*, septembre 1992, vol. 47. Disponible sur internet : < <http://www.unm.edu/~werder/pages/552readings/Reading8.pdf> >

changement. Les personnes ayant rechuté auront appris de leurs erreurs et essaieront une autre stratégie quand elles s'engageront à nouveau dans un processus de changement.

Ce modèle présente en particulier l'intérêt d'expliquer également quel doit être le positionnement de l'aidant en fonction du stade où se trouve la personne accompagnée. Au stade de précontemplation par exemple, il est utile de fournir une information sur les risques encourus.

Faute de déterminer l'étape à laquelle la personne accompagnée se situe, l'intervention du travailleur social peut en effet susciter sa résistance. Pour aider la personne accompagnée – et donc l'accompagnant – à avoir une image précise de sa situation et du stade auquel elle se trouve, la *balance décisionnelle* est également un outil intéressant. Janis et Mann³¹ ont été les premiers à décrire un modèle de prise de décision en utilisant l'image d'une balance. D'un côté de la balance pèsent les avantages et les inconvénients en faveur du changement, de l'autre côté les avantages et les inconvénients en faveur du statu quo. Ce modèle permet à la personne accompagnée d'explorer l'ambivalence de sa décision, plutôt que cela soit fait à sa place par le travailleur social.

Ces deux outils – *modèle motivationnel* et *balance décisionnelle* – peuvent être mobilisés au cours de ce qui a été défini par Miller et Rollnik³² comme des *entretiens motivationnels*. L'entretien motivationnel vise à augmenter la motivation au changement en proposant à la personne accompagnée d'explorer son ambivalence et de formuler elle-même les arguments en faveur du changement. L'entretien motivationnel repose sur le principe d'empathie qui consiste à faire preuve de compréhension mais sans partager les émotions et le point de vue de l'interlocuteur. L'empathie est une compétence déterminante pour aider la personne accompagnée dans son processus de changement.

Le *modèle motivationnel* peut ainsi servir de référentiel dans l'élaboration d'un projet d'accompagnement individuel, mais il peut également servir de cadre pour l'élaboration d'un ensemble de prestations cohérent pour aider les personnes accompagnées à sortir de la prostitution. En effet, les besoins d'une personne ne sont pas les mêmes en fonction du stade de changement auquel elle se trouve.

³¹ JANIS I., MANN L., *Decision making: A psychological analysis of conflict, choice, and commitment*. New York : Free Press, 1977. 512 p.

³² MILLER W.R., ROLLNICK S. *L'entretien motivationnel. Aider la personne à engager le changement*. Paris : Interéditions Dunod, 2006. 241 p.

La prostitution ne peut pas être définie de façon immédiate comme une addiction. La question peut éventuellement se poser au vu de la difficulté à en sortir, mais y apporter une réponse nécessiterait sans doute une analyse clinique approfondie. Si des études ont été menées sur les liens entre le syndrome de stress post traumatique et la prostitution, aucune, à ma connaissance, ne l'a été sur un lien éventuel entre la prostitution et les comportements addictifs. Néanmoins, il est intéressant de relever les correspondances entre le processus de changement décrit par Prochaska et Diclemente et les besoins des personnes en situation de prostitution rencontrées par l'association. Ainsi beaucoup de personnes prostituées rencontrées pour la première fois dans la rue expriment le fait que tout va bien, ou que, pour le moins, elles n'envisagent pas d'arrêter la prostitution. La régularité du travail effectué dans la rue permet de faire émerger dans la quasi-totalité des cas un discours différent, où les personnes sont conscientes des problèmes personnels et sociaux induits par la prostitution et le plus souvent souhaitent arrêter la prostitution, sans pour autant avoir encore trouvé les moyens de mettre leur projet en pratique. D'autres enfin, après un accompagnement plus ou moins long, posent des actes concrets pour arrêter la prostitution, comme chercher un travail.

Quitter la prostitution pour entreprendre une démarche d'insertion sociale apparaît ainsi comme un processus de changement dont les étapes correspondent précisément à celles décrites par la théorie motivationnelle. Partant du principe que le mode d'intervention doit s'adapter aux stades du processus de changement auxquels les personnes accompagnées se situent, et aux besoins spécifiques qui en découlent, il est possible de mieux déterminer les objectifs de chacune des étapes de l'accompagnement proposé par l'association. Cette corrélation est précisée dans le tableau suivant :

Stade	Mode d'intervention	Objectifs
Précontemplation	Travail de rue	Informers
Contemplation	Permanences sociales Programmes de dynamisation	Ouvrir les droits sociaux Identifier les arguments en faveur du changement Soutenir la confiance
Préparation	Permanences sociales	Elaborer un projet d'insertion Effectuer un bilan médical
Action	Permanences sociales	Accompagner dans les démarches Encourager, valoriser

Maintien	Permanences sociales Programmes de dynamisation	Elaborer des stratégies pour éviter la rechute Aider à exprimer l'ambivalence par rapport au changement Soutenir la confiance
Rechute	Travail de rue	Dédramatiser la rechute Encourager à reprendre le processus de changement

Engager un processus de changement suppose deux conditions préalables : la prise de conscience des enjeux du changement, en particulier des conséquences négatives d'un statu quo, et la confiance dans sa propre capacité à changer. Ces deux conditions sont déterminantes dans le cas d'une addiction. Dans le cas de la prostitution, il faut rajouter une troisième condition. En effet, il ne suffit pas de quitter la prostitution. Il faut pouvoir trouver des moyens concrets pour vivre. Cette troisième condition implique que l'accompagnement social propose des solutions concrètes d'insertion, en particulier pour l'insertion professionnelle des personnes accompagnées.

2.1.4 L'insertion professionnelle

Des sociologues tels que Renaud Sainsaulieu³³ ou Claude Dubar³⁴ ont décrit l'importance du statut professionnel dans la construction de l'identité personnelle et sociale. D'autres, tels que Serge Paugam³⁵ ou Vincent de Gaulejac³⁶ ont démontré l'impact identitaire des processus d'exclusion sociale. De fait, il existe un lien symbolique fort entre emploi et insertion. La plupart des personnes en situation d'exclusion expriment une demande très explicite d'accès à l'emploi car l'emploi est à la fois un symbole et un moyen essentiel d'inclusion sociale.

Néanmoins les personnes prostituées n'ont pas toujours présenté cette demande explicite d'accès à l'emploi. En effet, avant l'application de la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, elles bénéficiaient d'une forme de reconnaissance sociale tacite :

³³ SAINSAULIEU R. *L'identité au travail, Les effets culturels de l'organisation*. Paris : Presses de la FNSP, 1977.

³⁴ DUBAR C., *La socialisation*. Paris : Armand Colin, 2000.

³⁵ PAUGAM S. *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991.

³⁶ DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I. *La lutte des places*. Desclée de Brouwer, 1994.

leur activité prostitutionnelle n'était pas réprimée et elles pouvaient déclarer leurs revenus au fisc en tant que "bénéfices non commerciaux". La loi pour la sécurité intérieure a bouleversé cette situation. Du fait de la pénalisation du racolage, les personnes prostituées sont passées brusquement d'une forme de reconnaissance sociale à l'illégalité. Ce changement de statut est déterminant dans la nécessité de redéfinir un accompagnement social adapté à cette nouvelle situation des personnes prostituées, car leur demande d'accès à l'emploi s'est faite beaucoup plus urgente.

Cette demande se heurte à de nombreuses difficultés. Certaines sont des difficultés individuelles objectives : le manque de formation, le manque d'expérience professionnelle, l'âge, la santé... D'autres sont des difficultés d'ordre psychologique : la motivation au changement, le rapport à l'argent, le rythme de vie... D'autres enfin sont des difficultés structurelles liées au marché de l'emploi ou aux capacités d'intégration des entreprises. Mais les personnes en situation d'exclusion présentent également des compétences particulières : forte volonté d'insertion, adaptabilité des horaires... qui constituent autant d'atouts pour dépasser ces difficultés.

Partant de ce constat, deux conditions semblent nécessaires dans la mise en œuvre d'un accompagnement vers l'insertion professionnelle des personnes prostituées.

La première condition – déterminante – est la prise en compte effective de leur demande d'accès à un emploi. Cela pourrait paraître relever d'une évidence et pourtant cela va rarement de soi. Les nombreuses difficultés évoquées peuvent conduire à estimer que l'« employabilité » de la personne est trop faible pour que cela vaille la peine d'engager une démarche de recherche d'emploi.

La deuxième condition est l'inscription du service dans un réseau diversifié de structures de formation, d'accompagnement vers l'emploi et d'entreprises. En effet, la recherche d'emploi constitue toujours une démarche individuelle unique qui doit pouvoir s'appuyer à chacune de ses étapes sur des ressources adaptées aux besoins de la personne. L'ensemble des ressources ne peut évidemment pas être mobilisé en interne.

L'accompagnement vers l'emploi ne se situe pas exactement sur le même registre que l'accompagnement social. L'accompagnement social a pour objectif de combler des déficits sociaux (accès aux droits, logement...) quand l'accompagnement vers l'emploi vise à permettre l'expression des potentialités de la personne accompagnée. En effet, on ne trouve pas un emploi, même dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, à cause de ses problèmes sociaux – par exemple parce qu'on est à la rue – mais parce qu'on possède une compétence particulière dont a besoin l'employeur.

L'accompagnement vers l'emploi consiste ainsi à mettre en valeur ces compétences particulières.

Le travail est une réalité constitutive de la vie sociale. Il participe à la construction de l'identité personnelle dans la mesure où il façonne le rapport de l'individu aux autres et au corps social dans sa totalité. Il donne accès à l'autonomie sociale qui consiste à pouvoir s'engager librement dans ses relations avec les autres. Il constitue donc un enjeu particulier pour les personnes prostituées, qui intègre mais également dépasse la simple question du revenu.

2.1.5 La situation administrative irrégulière

La situation administrative irrégulière des personnes rencontrées est un obstacle majeur à leur insertion professionnelle et sociale. Une personne en situation irrégulière ne bénéficie pratiquement d'aucuns droits sociaux, hormis – et souvent ce n'est pas rien pour elles – de l'aide médicale Etat³⁷ (AME) qui leur assure la prise en charge des frais de santé.

L'article 76 de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure stipule qu'une autorisation provisoire de séjour peut être délivrée à la personne qui porte plainte contre son proxénète. En cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, une carte de résident est délivrée à celle qui a porté plainte. Dans les faits, très peu de personnes accompagnées par l'association ont souhaité bénéficier de cette possibilité. La crainte de dénoncer les proxénètes est supérieure à la probabilité incertaine d'obtenir une autorisation de séjour. Au cas par cas, des demandes d'admissions au séjour en France à titre exceptionnel et humanitaire peuvent être déposées auprès du Préfet, mais les réponses positives sont devenues très rares. Les personnes prostituées en situation irrégulière se retrouvent donc dans une impasse. L'éventualité d'un retour au pays n'est, en général, guère envisageable. L'intervention de l'association est alors plus humanitaire que sociale : elle consiste dans l'accompagnement des démarches médicales ou juridiques, des cours de français ou des ateliers créatifs.

2.1.6 La traite des êtres humains et les réseaux proxénètes

La situation administrative irrégulière se double parfois de celle, beaucoup plus grave, d'être aux mains d'un réseau de traite. Sur les territoires où l'association intervient, cela concerne actuellement principalement les jeunes femmes d'origine africaine. Les autres

³⁷ CASF Art. L 251-1

réseaux, issus des pays d'Europe centrale et orientale, se sont déplacés après l'entrée en vigueur de la loi pour la sécurité intérieure.

Pour une personne dépendante d'un réseau, quitter la prostitution devient une question de vie ou de mort. L'intervention auprès des jeunes femmes concernées, si elle ne pose pas de problèmes pour les premiers contacts dans la rue, se heurte rapidement à leur crainte des représailles du réseau à leur rencontre, ou plus encore à l'encontre de leur famille restée au pays. Quelques unes néanmoins, après plusieurs années de prostitution, semblent récupérer une certaine liberté de mouvement qui leur permet d'envisager de quitter le réseau. Il faut alors très rapidement trouver un lieu d'hébergement éloigné de Paris.

A cette fin, l'association fait partie du dispositif national Acsé qui met en lien des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes prostituées et des centres d'hébergement répartis sur l'ensemble du territoire national. Toute personne victime d'un réseau de traite peut bénéficier de ce dispositif qui consiste dans un hébergement de plusieurs mois dans un centre d'hébergement dont la localisation demeure confidentielle.

Quelques personnes seulement suivies par l'association ont bénéficié de ce dispositif car la crainte de quitter le réseau est souvent un obstacle incontournable. Aucune d'ailleurs n'était d'origine africaine. Les jeunes femmes africaines rencontrées aujourd'hui par l'association sont d'un univers culturel très différent de la culture européenne. En amont de toute intervention, humanitaire ou sociale, une médiation culturelle serait indispensable pour comprendre les enjeux de leur situation.

De même, devant l'insuffisance des résultats d'une intervention sociale auprès des jeunes femmes africaines victimes de la traite, des actions de prévention et d'information effectuées dans les pays d'origine de ces jeunes femmes devraient être envisagées.

2.1.7 Le transsexualisme

Il n'y a pas de causalité directe entre le transsexualisme et la prostitution. La plupart des personnes transsexuelles ont en effet une vie sociale intégrée que l'on pourrait qualifier d'ordinaire. Mais il est certain que pour celles qui, du fait de facteurs socioéconomiques divers, sont en situation d'exclusion sociale, le transsexualisme rend beaucoup plus difficile une éventuelle insertion. Les personnes transsexuelles prostituées semblent ainsi cumuler de façon extrême différents handicaps sociaux.

Les causes du transsexualisme font débat jusqu'à ce jour entre les tenants d'une étiologie psychologique voire psychiatrique et ceux qui en recherchent une origine biologique. Aucune étude, en l'état actuel de nos connaissances, ne vient confirmer l'hypothèse biologique. Le transsexualisme est donc classifié comme un trouble psychique. Mais, a contrario, les psychiatres reconnaissent être totalement démunis pour guérir ce qui serait une pathologie psychiatrique.

Le transsexualisme est un trouble majeur de l'identité sexuelle qui consiste dans l'identification à l'autre sexe et au refus total du sexe biologique. On distingue néanmoins deux types de transsexualismes, le primaire qui apparaît dans les premières années de l'enfance et qui est permanent, et le secondaire qui apparaît progressivement à l'âge adulte et qui peut rester ambivalent dans le sens où la personne ne s'identifie pas constamment à l'autre sexe.

Face au caractère persistant de l'identification à l'autre sexe qui engendre une souffrance psychique intense et chronique, et devant le constat de l'échec des psychothérapies, les médecins en sont venus, vers 1950, à proposer des opérations chirurgicales de réassignation sexuelle. Cette transformation hormono-chirurgicale se pratique aujourd'hui dans deux hôpitaux parisiens dans le cadre d'un protocole très strict conduit par un médecin psychiatre, un chirurgien plasticien et un endocrinologue. L'opération de réassignation sexuelle est proposée si un diagnostic de transsexualisme primaire est posé, après une période d'observation d'au moins deux ans. Les opérations de réassignation sexuelle sont plus rares dans les cas de transsexualisme secondaire.

La plupart des personnes transgenres prostituées rencontrées par l'association présentent un transsexualisme secondaire qui se caractérise par son ambivalence. Il n'est pas certain que la souffrance psychique engendrée par l'ambivalence soit moindre que celle d'une identification permanente à l'autre sexe. Elle conduit d'ailleurs certaines personnes à contourner le protocole français pour aller se faire opérer dans des pays limitrophes où il suffit de payer. La situation des personnes prostituées ayant subi ces opérations est souvent tragique.

Ce descriptif trop bref a pour seul objectif de montrer que l'accompagnement des personnes transgenres prostituées nécessite infiniment de compétences humaines et professionnelles. Aujourd'hui, la prise en charge du transsexualisme en France n'existe pratiquement que dans le cadre des protocoles de réassignation sexuelle. Comme le note le Pr. Colette Chiland, psychiatre participant aux protocoles de réassignation,

l'accompagnement des personnes transgenres prostituées ne peut se faire que dans « d'autres structures de soins s'inscrivant dans une longue durée³⁸. »

2.2 Enjeux et objectifs d'une redéfinition de l'intervention sociale

Au regard de l'analyse effectuée des besoins et des attentes des personnes prostituées rencontrées et accompagnées, il me semble pouvoir dégager trois enjeux principaux en vue de la redéfinition et du développement de l'intervention sociale conduite par l'association :

- le premier enjeu concerne le développement des compétences des intervenants de l'association, salariés et bénévoles, afin de mieux répondre aux besoins analysés ;
- le deuxième enjeu est d'inscrire l'intervention de l'association dans un réseau mieux coordonné de partenaires, afin de diversifier les types et les modalités des réponses apportées aux personnes accompagnées ;
- le troisième enjeu est de mieux faire reconnaître par les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels l'inscription de l'intervention de l'association auprès des personnes prostituées dans une mission d'intérêt général et d'utilité sociale.

a) *Le développement des compétences*

Du fait de son histoire et de son projet spécifique, l'association a développé une forte compétence en matière de travail de rue. Les équipes de l'association tournent aujourd'hui jour et nuit sur les secteurs d'intervention et sont bien identifiées par les personnes rencontrées. Cette compétence particulière est d'ailleurs également reconnue par l'ensemble des partenaires institutionnels.

Dans la continuité immédiate du travail de rue, l'association dispose d'un ensemble complet d'outils pour mettre en route un accompagnement social global : agrément pour les domiciliations, suivi des allocataires du RMI, etc. Du fait de leur pratique quotidienne d'accompagnement de situations sociales très complexes, les travailleurs sociaux de l'association acquièrent une réelle expertise des besoins des usagers et des dispositifs de l'aide sociale. Ces compétences ont d'ailleurs besoin d'être entretenues car les dispositifs évoluent constamment, ce qui est assuré par des actions de formations internes ou externes régulières.

³⁸ CHILAND C. *Le transsexualisme*. Paris : Presses Universitaires de France, 2003. 127 p.

La question se pose néanmoins du développement des compétences pour les besoins plus spécifiques liés à la problématique prostitutionnelle. Parmi les besoins qui ont été décrits et qui nécessitent une réponse adaptée, on peut rappeler la médiation culturelle, la prise en charge médicale au plan physique et psychologique, l'insertion professionnelle, le transsexualisme... Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit permettre une analyse fine des compétences déjà mises en œuvre au sein des services et l'identification des compétences indispensables à la redéfinition de l'intervention sociale. Elle doit également prendre en compte de façon dynamique les évolutions contextuelles et internes des projets de service. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est donc au cœur du processus de redéfinition de l'intervention sociale et sera détaillée dans le plan d'action.

b) Le développement du réseau partenarial

Certaines réponses ne peuvent être mises en œuvre qu'en collaboration avec un réseau partenarial. C'est particulièrement vrai pour l'accompagnement vers l'insertion professionnelle ou la prise en charge du transsexualisme.

Dans le cadre de ma formation, j'ai pu effectuer un stage auprès d'un dispositif partenarial d'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de prostitution en région Provence Alpes Côte d'Azur. Ce dispositif nommé PARADE³⁹ est financé par les fonds européens EQUAL. Il présente l'originalité de rassembler des acteurs très variés : des associations de terrain (ALC Nice, Amicale du Nid Marseille, Autres Regards), un centre social, des partenaires institutionnels (Etat, communes, Education nationale) ainsi que la FNARS en tant que tête de réseau du secteur de l'insertion par l'activité économique de la région PACA. Il comporte également un volet transnational qui vise à promouvoir un échange de pratique entre pays européens.

L'intérêt du dispositif réside dans la coordination du parcours des usagers en vue de leur insertion professionnelle. L'accompagnement commence par un bilan de compétence qui vise à évaluer le projet professionnel. Il se continue par des actions de formation adaptées et des mises en situation de travail. Il s'appuie sur un important travail de communication auprès des principaux acteurs économiques de la région (Chambre du commerce, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises...). Les résultats de ce dispositif en terme d'insertion professionnelle sont probants et en font un exemple réussi de coopération. Un des atouts du projet réside dans son ingénierie qui est assurée par le Centre académique de formation continue (CAFOC), service de l'Education

³⁹ Projet d'Accompagnement à la Réinsertion par des Activités de Développement vers l'Emploi

nationale spécialisé dans la gestion de projets de formation, ce qui dégage les acteurs de terrain de la charge administrative.

Le développement de tels réseaux apparaît comme une nécessité en région parisienne, et non seulement dans le secteur de la prévention de la prostitution, afin de diversifier et d'améliorer la réponse sociale aux attentes des usagers. Par son expertise auprès des personnes en situation d'exclusion, l'association pourrait être un des acteurs, parmi d'autres, de ce développement.

c) *L'inscription de l'intervention dans une mission d'intérêt général*

Le fonctionnement des trois services de prévention de la prostitution de l'association est financé actuellement principalement par une subvention annuelle accordée par la DASS dans le cadre d'une convention triennale. La convention a été renouvelée en 2007 pour les trois années à venir. Si ce mode de financement offre une relative souplesse d'affectation, il présente l'inconvénient majeur d'être précaire.

Cette précarité du financement est contraire au sens même du service apporté aux personnes prostituées en situation de grande précarité, voire d'exclusion sociale. En effet, d'une part, les équipes ont besoin de pouvoir inscrire leur action dans la durée. Le développement d'un projet d'intervention sociale nécessite la mobilisation de ressources qui ne peut se réaliser que dans une perspective de plusieurs années. C'est ainsi que la durée de quinze ans a été retenue par le législateur lors des discussions sur le projet de loi rénovant l'action sociale et médicosociale en 2001. D'autre part, le financement des associations par des subventions annuelles les rendent très dépendantes des aléas politiques. Ce mode de financement d'une action sociale risque de la transformer en variable d'ajustement d'autres priorités politiques. Il ressort d'ailleurs de ce que l'on pourrait appeler « l'illusion du zéro sdf » qui empêche d'inscrire une partie des politiques publiques de lutte contre l'exclusion de façon pérenne dans les projets de loi de finances. Aucun signe ne laisse pourtant penser que la prostitution va disparaître prochainement.

Néanmoins, malgré la complexité de son contexte politique et sociétal, la commande sociale vis-à-vis de la prostitution reste explicite. Les textes officiels qui parlent de la prostitution la dénoncent généralement comme une violence et une injustice sociale, et utilisent fréquemment l'expression « lutte contre la prostitution » pour caractériser les politiques publiques concernant la prostitution. Le programme 177 du projet de loi de

finances 2007, par exemple, fixe le financement des « structures de lutte contre la prostitution et de prévention à l'égard des personnes vulnérables⁴⁰ ».

Il appartient cependant à l'association de rendre lisible le sens de son action au regard de cette commande sociale, et en particulier de démontrer l'importance, pour « lutter contre la prostitution » selon l'expression des textes officiels, d'un accompagnement social qui s'inscrive dans la durée. La redéfinition de l'intervention sociale de l'association doit donc favoriser une organisation du travail plus cohérente avec les objectifs recherchés et attendus. La nécessité de transparence quant au fonctionnement et à la pertinence de l'intervention suppose également la mise en place d'indicateurs d'activité et d'une démarche d'évaluation interne. La gouvernance de l'association doit ainsi rejoindre ce qui constitue aujourd'hui les attendus qualitatifs d'un service d'intervention sociale, tels qu'ils ont été promus par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale.

⁴⁰ Projet de loi de finances pour 2007, mission « solidarité et intégration », programme 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, action n°02 : actions en faveur des plus vulnérables, lutte contre la prostitution [en ligne]. Disponible sur internet : < http://www.performance-publique.gouv.fr/performance/politique/2007/30-solidarite_integracion.pdf >. p. 52.

3 Plan d'action managérial

3.1 Quel management en vue d'une intervention sociale ?

Avant de décrire un plan d'action qui doit permettre d'adapter l'intervention sociale de l'association aux évolutions du contexte et des composantes du phénomène prostitutionnel, il me semble important de préciser, de la place du directeur général, les enjeux managériaux et méthodologiques de la démarche. En effet, la redéfinition d'un projet de service vise à mobiliser les différents acteurs concernés et les ressources de l'association autour de nouveaux objectifs et d'une nouvelle organisation du travail. La méthodologie utilisée pour conduire ce projet doit donc être clairement identifiée par ces acteurs.

Selon Jean-Pierre Boutinet⁴¹ une démarche par projet comporte cinq prémisses de base. Une démarche par projet porte en soi une exigence de globalité dans la mesure où elle doit prendre un compte simultanément une réflexion sur les objectifs poursuivis et sur les moyens pour les mettre en œuvre.

Un projet présente toujours un caractère unique et singulier. Il est une réponse particulière, élaborée par un acteur ou un groupe d'acteur singulier, face à un contexte spécifique.

La pertinence d'une démarche par projet vient de la complexité de la situation prise en compte. Une situation simple ne nécessite pas une démarche par projet. Le projet vise à donner sens à la complexité et l'indétermination d'une situation problématique.

Un projet vise à explorer des opportunités dans un environnement ouvert. Il s'appuie sur la conviction qu'un changement est possible grâce à la mobilisation de ses différents acteurs.

Enfin, il n'y a pas de projet sans auteur, individuel ou collectif, qu'il convient d'identifier dès le début de la démarche. Cet auteur agit avec un ensemble diversifié d'acteurs dont les rôles respectifs doivent être précisés.

Ces cinq prémisses d'une démarche par projet, telles qu'elles ont été définies par Jean-Pierre Boutinet, me paraissent induire la mise en œuvre d'un management stratégique participatif par projet afin d'adapter l'intervention sociale de l'association à l'évolution de la problématique prostitutionnelle.

⁴¹ BOUTINET J.P. *Anthropologie du projet*. Paris : Presses Universitaires de France, 2005. 405 p.

En effet, la problématique posée est complexe, comme a tenté de le démontrer l'analyse qui précède. Elle comporte une part très importante d'indétermination qui ne doit pas être réduite ou simplifiée abusivement, faute de quoi l'objectif recherché d'aider les personnes qui le désirent à quitter la prostitution ne pourrait être atteint.

Cette complexité implique l'engagement de tous les acteurs de l'association dans une démarche globale qui intègre à la fois une réflexion sur les objectifs du projet de service et une concertation sur les modalités de leur mise en œuvre. En effet, la définition d'un projet de service d'intervention sociale ne relève pas d'une entreprise de production dont les résultats pourraient être simplement mesurés par une quantité produite. Dans ce cas, conception et production peuvent être distinguées. Elle relève d'une démarche interrelationnelle entre différents acteurs et où chacun possède une compétence et une connaissance spécifique qui doivent être sollicitées. Mais la complexité de la problématique nécessite, comme l'indiquent également ces prémisses, de positionner clairement les différents acteurs, internes et externes, dans leur rôle effectif au sein du projet.

Enfin, l'expérience quotidienne de l'accompagnement des personnes les plus démunies apprend que tout peut être opportunité. Il faut parfois des mois voire des années pour qu'une demande émerge. Mais toute situation, même celles qui paraissent les plus désespérées, porte en elle des possibilités de transformation. La force du travail social réside dans cette conviction que le réel porte toujours une part suffisante d'indétermination pour que quelque chose demeure possible, à condition d'y engager les compétences de l'ensemble des acteurs.

La définition d'un projet d'intervention sociale présente ainsi les caractéristiques fondamentales d'une démarche par projet. En tant que responsable de secteur d'abord, puis en tant que directeur général, il m'a semblé important de définir un cadre méthodologique qui permette aux différents services de l'association d'élaborer leur projet d'intervention.

La première étape consiste dans l'analyse de la situation. C'est évidemment un élément très important pour la définition d'une intervention sociale qui trouve sa légitimité dans la cohérence des réponses apportées avec les attentes et les besoins des usagers. Le projet doit s'appuyer sur une analyse aussi fine que possible des besoins des personnes accompagnées.

La méthodologie que je propose aux équipes de l'association pour réaliser cette analyse comprend deux volets. L'analyse est effectuée d'une part à travers la définition d'un

ensemble d'indicateurs sociologiques (sexe, âge, nationalité, situation administrative...) qui permettent d'aboutir à une typologie statistique de la population rencontrée.

Cette typologie est, d'autre part, croisée avec des situations individuelles représentatives de chacune des catégories de la typologie établie. Il est intéressant en particulier de relever les situations individuelles pour lesquelles l'offre de prestations a permis de répondre de façon adéquate à la demande et aux besoins de la personne accompagnée. Cela permet d'identifier les points forts du fonctionnement du service. A contrario, il faut également étudier les situations qui demeurent sans réponse pour envisager les besoins de modification ou de développement de l'offre de prestations. La comparaison des situations individuelles avec la typologie établie permet également d'évaluer les écarts entre les demandes exprimées et les besoins des personnes accompagnées⁴². Ce travail aboutit à une première spécification des besoins auxquels il faudrait répondre.

La deuxième étape d'une méthodologie de projet consiste dans l'explicitation des valeurs et des finalités du projet. Dans le cas de l'élaboration d'un projet de service, cette étape consiste, à mon point de vue, à définir et à formaliser les objectifs de l'accompagnement. La formalisation des objectifs intègre la spécification des besoins réalisée à l'étape précédente dans la dynamique globale proposée par le projet associatif. Elle permet de faire le lien entre le projet de l'association et le projet de service. C'est une étape essentielle pour aider à la prise en charge du projet de service par les travailleurs sociaux et les bénévoles puisqu'elle les amène à mobiliser leur expertise sur des objectifs partagés. La formalisation des objectifs vise à inscrire les besoins spécifiés des personnes accompagnées dans la réalité sociale en identifiant les contraintes qu'elles-mêmes ont souvent du mal à percevoir.

A cette étape, le rôle du directeur consiste à resituer l'analyse effectuée dans son contexte environnemental, en identifiant les opportunités qui se présentent et sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer. En particulier, elle doit être resituée par rapport aux politiques publiques concernant la prostitution et au cadre budgétaire qui en découle. De cette confrontation entre objectifs envisagés, contraintes et opportunités doit émerger une faisabilité du projet qui sera vérifiée par la détermination des moyens effectuée à la troisième étape.

La troisième étape doit permettre de définir une stratégie de mise en œuvre du projet. La stratégie consiste à inventorier, à choisir et à coordonner l'ensemble des moyens qui

⁴² Il me semblerait d'ailleurs intéressant de proposer une troisième modalité d'analyse à partir de la réalisation d'interviews. Cf. annexe 1

permettront d'atteindre les objectifs déterminés à l'étape précédente. La stratégie est le chemin qui permet d'aller des besoins aux objectifs. C'est un processus dynamique et adaptatif qui doit prendre en compte l'évolution permanente des différents paramètres du projet. La stratégie doit être référée aux valeurs de l'association dans les choix de moyens ou de priorités d'action, mais elle doit également comporter un aspect technique concret : organisation du travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, plan de formation, budget prévisionnel...

Et tout particulièrement, la définition d'une stratégie doit être complétée par une démarche d'évaluation qui constitue une étape en soi de la démarche par projet. On peut distinguer, dans le processus d'élaboration d'un projet, l'étape de validation du projet, qui précède sa réalisation, de l'évaluation elle-même qui accompagne la réalisation du projet. Il me semble que si ces deux aspects de la démarche par projet sont distincts dans le déroulé chronologique du projet, ils relèvent néanmoins fondamentalement des mêmes indicateurs, à savoir, pour un projet d'intervention sociale, la qualité de la réponse apportée aux usagers.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a institué l'obligation, pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, de procéder tous les cinq ans à une évaluation interne de leur activité et de la qualité des prestations délivrées. Le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale a édité un guide⁴³ en septembre 2006 qui précise des principes fondamentaux d'une démarche d'évaluation interne.

L'évaluation du projet de service est donc non seulement un outil incontournable au service de la réussite du projet, mais c'est également, du fait du cadre légal défini par la loi 2002-2, une façon de l'inscrire dans une commande publique. La mise en œuvre de l'évaluation de l'intervention sociale de l'association auprès des personnes prostituées sera donc détaillée dans le plan d'action managérial qui suit.

Avec l'évaluation nous faisons comme retour au point de départ de la démarche par projet qui vient d'être décrite. En effet, l'évaluation intègre toutes les dimensions du projet pour les recentrer sur la réponse aux besoins des usagers. Le processus proposé (analyse des besoins – détermination des objectifs – choix des moyens – évaluation) instaure une dynamique qui vise à mobiliser et à coordonner l'ensemble des ressources de

⁴³ CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE. *L'évaluation interne. Guide pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux*. 2006. 36 p.

l'association afin de répondre au mieux aux besoins des usagers. C'est précisément, à mon point de vue, la fonction du directeur.

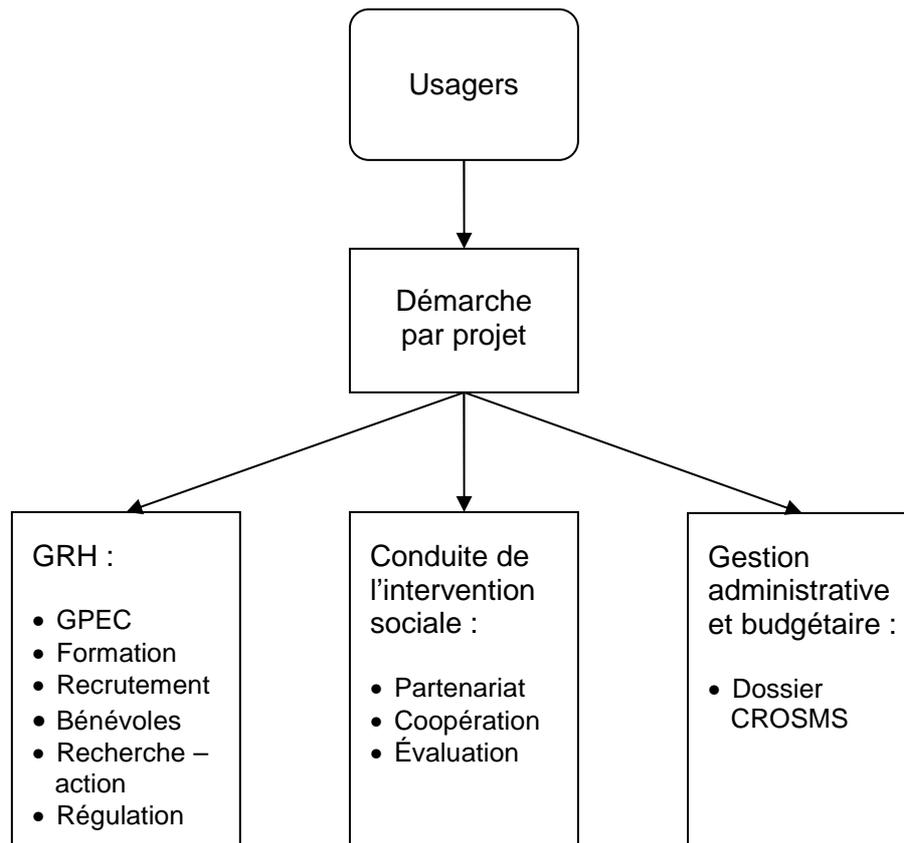
La définition d'un projet d'intervention sociale doit prendre en compte la part d'indétermination de la problématique posée pour échapper à l'écueil d'y apporter des réponses toutes faites. Le management stratégique participatif par projet est un mode de gouvernance qui permet à cette complexité de s'exprimer et à se résoudre partiellement dans la mise en œuvre du projet.

En tant que directeur général, c'est la démarche que j'ai souhaitée promouvoir sur chacune des antennes de l'association, comme cela a été évoqué dans la première partie. Ce processus transversal mobilise l'ensemble des travailleurs sociaux et des bénévoles de l'association. Débuté en février 2007, il doit permettre dans un premier temps de redéfinir le projet de chaque antenne dans la prise en charge globale des diverses populations rencontrées et accompagnées (personnes sans domicile, mineurs et jeunes en errance, personnes prostituées...). La mise en œuvre du processus est pilotée par le comité de direction. Un groupe de travail a été constitué sur chaque antenne, conduit par un consultant externe. Des séances de regroupement de l'ensemble des équipes ont eu lieu régulièrement pour mettre en commun le travail réalisé. L'objectif poursuivi lors de cette première phase n'est pas tant d'arriver à des nouveaux projets formalisés et écrits, que de permettre à chaque équipe de se saisir d'une méthodologie de travail en projet. Cette première phase devra donc être complétée par un travail plus précis sur les problématiques spécifiques des personnes rencontrées parmi lesquelles nous retenons actuellement la grande exclusion et la prostitution⁴⁴. Ce travail participe donc de la réflexion sur ce dernier thème qui devrait aboutir à l'écriture d'un projet d'intervention sociale.

Le management participatif par projet est, à mon point de vue, le cœur de la gouvernance associative. Il permet de partir de la prise en compte des besoins des usagers pour définir les différentes composantes du fonctionnement de l'association : gestion des ressources humaines, conduite de l'intervention sociale, gestion administrative et budgétaire.

Il n'est pas possible, dans le plan d'action qui suit, de décrire toutes les dimensions du management associatif. Les points que j'ai retenus et qui seront développés dans le plan d'action sont précisés dans le schéma suivant :

⁴⁴ D'autres thèmes sont envisagés : l'hébergement, la souffrance psychique, les jeunes à la rue...



3.2 Gestion des ressources humaines

La réflexion sur le projet d'intervention sociale des services de prévention de la prostitution se situe dans la continuité de l'action menée par l'association depuis plus de 25 ans auprès des personnes en situation de prostitution. Nous ne sommes donc pas dans la situation d'une création de service ex nihilo. Le mode d'intervention de l'association (travail de rue – accompagnement social global – programmes de dynamisation) a démontré sa pertinence tant pour répondre aux demandes des personnes rencontrées dans la rue que pour donner sens et cohérence à l'engagement des permanents salariés et des bénévoles de l'association. Cet historique de l'intervention nécessite, à mon point de vue, de prioriser la gestion des ressources humaines dans le plan d'action en vue de redéfinir le projet de service, puisque l'ensemble des acteurs de l'association ayant part à ce service en sont déjà parties prenantes.

3.2.1 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est la base de la gestion des ressources humaines. Sans gestion prévisionnelle en effet, les autres aspects de la gestion des ressources humaines, tels que la formation ou le recrutement, ne

peuvent s'inscrire dans une réelle stratégie. La GPEC fait donc partie intégrante d'une démarche par projet puisqu'elle vise à anticiper les besoins en ressources humaines induits par l'évolution de l'environnement et par la stratégie de l'association.

La GPEC s'appuie d'une part sur la définition des emplois existants ou prévus par l'évolution du service, et d'autre part sur un référentiel de compétences. Si la GPEC est une démarche complexe dans le cadre d'une grande entreprise à cause du nombre très important de données à manier, cela peut être, au sein d'un service d'intervention sociale de taille plus restreinte, un outil directement opérationnel.

A la suite de l'analyse effectuée précédemment, il est possible d'établir une cartographie des compétences nécessaires pour répondre aux besoins des personnes en situation de prostitution.

Compétences	Maîtrisée	A développer	A créer	Nécessite un partenariat
Travail de rue	x			
Médiation culturelle			x	
Prévention des MST		X		
Maîtrise des dispositifs d'aide sociale	x			
Connaissance de la législation des étrangers		X		
Conseils juridiques				x
Pratique de l'entretien motivationnel			x	
Approche psychothérapeutique			x	
Accompagnement du transsexualisme				x
Connaissance de la toxicomanie		X		
Bilan médical				x
Insertion professionnelle (formation / emploi)		X		
Animation socioculturelle ou sportive		x		



Ce tableau fait apparaître trois blocs de compétences. Le premier bloc (1) décrit des compétences déjà acquises par les intervenants de l'association. Certaines font partie du socle de l'intervention actuelle et de la pratique quotidienne. C'est le cas du travail de rue et de l'accompagnement social global qui demande de maîtriser les différents dispositifs de l'aide sociale. Les autres compétences sont également régulièrement mises en œuvre. Elles pourraient néanmoins être approfondies par des actions de formation.

Les deux autres blocs (2 et 3) décrivent des compétences qui ne sont pas mises en œuvre actuellement dans les services de prévention de la prostitution de l'association, mais qui se révèlent nécessaires au regard de l'analyse des besoins des personnes accompagnées. Parmi ces compétences, certaines (bloc 2) nécessitent d'être développées en interne afin de compléter celles qui sont déjà mises en œuvre (bloc 1). Les autres par contre (bloc 3) relèvent plutôt d'un partenariat avec des intervenants externes spécialisés.

Parmi les compétences décrites par le premier bloc, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle présente des particularités qui doivent être prises en compte. L'expérience déjà acquise par l'association dans ce domaine a démontré que l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation d'exclusion réclame une compétence professionnelle et des outils spécifiques. Pour aider la personne dans sa démarche d'insertion, il est indispensable de distinguer dans l'accompagnement ce qui relève des difficultés d'ordre social (accès au droits, hébergement...) de ce qui relève de l'accès à l'emploi, tout en conservant la complémentarité indispensable de ces deux approches. En effet, la réalité du marché du travail impose une compétitivité qui s'accommode mal des difficultés liées à l'exclusion sociale. Cette distinction des registres d'accompagnement nous a conduits à également distinguer les métiers des intervenants de l'association. Avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), l'association a créé en 2004 cinq postes de conseillers en insertion professionnelle (CIP). Malgré la pertinence de ce programme qui présentait un taux d'insertion professionnelle supérieur à 40% pour un public en situation d'exclusion, les problèmes budgétaires liés au fonctionnement du FSE n'ont pas permis de maintenir l'ensemble des postes. Un poste de CIP a été maintenu sur le service de prévention de la prostitution de l'antenne du 12^e arrondissement.

Ainsi, le développement de cette compétence au sein des autres services de prévention de la prostitution de l'association relève de la création de postes et non seulement de la formation.

Trois compétences sont indiquées dans le deuxième bloc : la médiation culturelle, la pratique de l'entretien motivationnel et l'accompagnement psychothérapeutique. La pratique de l'entretien motivationnel, et plus largement, l'utilisation des concepts de la théorie motivationnelle développée par Prochaska et Diclemente, doivent faire partie du socle de compétences de l'ensemble des intervenants de l'association pour aider les personnes accompagnées par l'association dans leur dynamique de changement. Cette acquisition de compétence relève donc d'une action de formation.

Par contre, la mise en œuvre de médiation culturelle et la prise en charge psychothérapeutique nécessitent des créations de postes car elles relèvent de métiers spécifiques et non seulement d'actions de formation continue.

Les modalités de développement et de diversification des compétences sont résumées dans le tableau suivant :

Compétences	Formation	Création de postes	Partenariat
Médiation culturelle		x	
Prévention des MST	x		
Connaissance de la législation des étrangers	x		
Conseils juridiques			x
Pratique de l'entretien motivationnel	x		
Approche psychothérapeutique		x	
Accompagnement du transsexualisme			x
Connaissance de la toxicomanie	x		
Bilan médical			x
Insertion professionnelle (formation / emploi)		x	
Animation culturelle ou sportive	x	(x)	(x)

Les différentes compétences évoquées recouvrent plusieurs métiers. On peut d'ailleurs remarquer que le bloc des compétences de base demandées aux intervenants de l'association (bloc 1) ne s'inscrit pas de façon parfaite dans un référentiel métier existant. Il comporte des éléments appartenant au référentiel des assistants de service social, mais également à celui des éducateurs spécialisés. En ce qui concerne l'animation culturelle ou sportive, il serait certainement préférable que cette tâche soit dévolue à un animateur, mais elle nécessite au moins une action de formation des équipes existantes.

Ainsi la mise en œuvre du référentiel des compétences nécessaires pour répondre aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées repose au minimum sur les emplois suivants :

- travailleurs sociaux
- médiateurs culturels
- conseillers en insertion professionnelle (CIP)
- psychologue

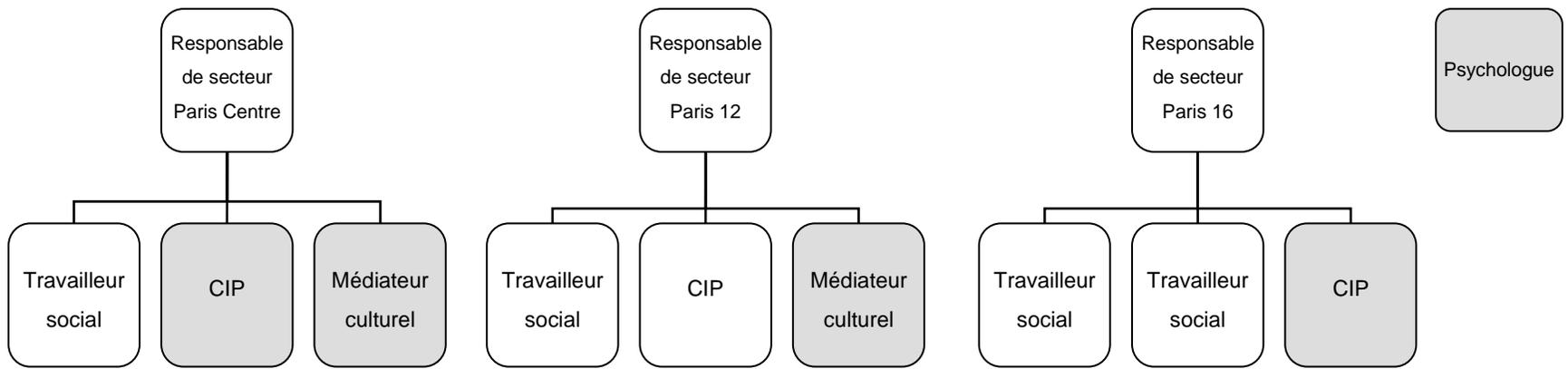
L'organigramme fonctionnel de la page suivante décrit la nouvelle configuration de chacun des services de prévention de la prostitution de l'association, en partant du principe que chaque service doit posséder l'ensemble des compétences. Cette nouvelle configuration suppose des créations de postes.

Le poste de psychologue peut être pourvu soit par embauche soit par vacations et être affecté à temps partiel sur chacun des services. La mission d'un psychologue au sein des services de prévention de la prostitution est double. Elle est orientée d'une part vers les usagers dans le cadre de groupes de paroles ou d'entretiens individuels. L'objectif de ce travail n'est pas de mettre en place des suivis psychothérapeutiques, mais de faciliter le diagnostic et l'orientation des personnes accueillies vers des structures adaptées si elles le désirent. Le second aspect de la mission du psychologue est d'être en soutien des autres professionnels de l'équipe pour les aider à analyser les composantes psychologiques des problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Les postes de médiateurs culturels sont nécessaires sur l'antenne de Paris Centre et sur celle de Paris 12 : à Paris Centre du fait du nombre important de femmes chinoises, et à Paris 12 du fait du nombre important de femmes africaines. Ces postes pourraient être des emplois aidés à temps partiel.

Un poste de CIP est déjà pourvu sur l'antenne de Paris 12. La présence d'un CIP dans cette équipe a permis de redonner une dynamique plus cohérente à l'ensemble du suivi effectué sur cette antenne auprès des personnes prostituées, et de prendre en compte une dimension majeure de leur démarche d'insertion. Il apparaît donc que la création de postes de CIP sur les deux autres antennes sera un élément central de la redéfinition du projet d'intervention sociale.

Organigramme des services de prévention de la prostitution



Les zones grisées correspondent à des créations de postes

3.2.2 Place des bénévoles

La fonction des bénévoles, au sein de l'association, est distincte de celle des professionnels. Si les travailleurs sociaux sont plus particulièrement identifiés pour leur compétence technique, les bénévoles le sont pour la gratuité et la qualité de leur présence. La gratuité de leur présence est une forme de reconnaissance sociale implicite de la dignité inaliénable de la personne humaine. Elle permet à la personne rencontrée dans la rue ou accueillie en permanence de trouver une écoute bienveillante et disponible. La relation qui s'instaure entre un bénévole et un usager est ainsi d'une autre nature que celle qui est posée par le travailleur social. Elle relève d'un simple partage d'humanité, pour improbable que cela puisse paraître parfois au regard du fossé entre les conditions sociales des uns et des autres.

Cela n'empêche pas bien sûr les bénévoles de faire preuve de compétences, néanmoins ce ne sont pas d'abord des compétences techniques qui sont demandées aux bénévoles dans l'association – celles-ci sont le fait des professionnels –, mais plutôt un savoir-être. A ce titre, la présence des bénévoles auprès des personnes prostituées est déterminante. Elle brise l'isolement social dans lequel elles s'enferment parfois. Le lien qui se tisse dans le temps entre les bénévoles et les personnes rencontrées est un point d'ancrage pour la démarche d'insertion. C'est souvent grâce à la qualité de ce lien qu'une première demande d'aide pourra être exprimée.

La qualité de ce lien demande cependant à être entretenue, car les bénévoles, peut-être parfois plus vite que les professionnels, peuvent ressentir un certain essoufflement dans leur engagement. La nature informelle de la relation contractuelle entre les bénévoles et l'association ne suffit pas alors à maintenir un engagement réel. Diverses tentatives ont été faites pour donner un caractère plus formel à l'engagement des bénévoles au sein de l'association, mais cela s'est avéré globalement inefficace. Il me semble que le principal moyen pour soutenir les bénévoles dans la régularité de leur présence est avant tout de donner sens à leur engagement, en particulier en leur proposant une formation continue qui réponde à leurs attentes.

3.2.3 Recherche-action

Les équipes de l'association sont présentes depuis plus de 25 ans auprès des personnes prostituées à Paris. Une expérience a donc été acquise dans l'accompagnement vers l'insertion des personnes rencontrées. A la suite des évolutions sociétales et juridiques de la prostitution ces dernières années, les intervenants des services de prévention se sont

adaptés à la demande des personnes. Ainsi, s'il est nécessaire de redéfinir l'intervention sociale auprès des personnes prostituées rencontrées, il est également vrai que cette adaptation à l'évolution du contexte est déjà mise en œuvre par les travailleurs sociaux et les bénévoles.

L'analyse de cette adaptation fait apparaître un thème de réflexion qui ne semblait pas aussi prégnant auparavant. En effet, du fait de la pénalisation du racolage introduit par la loi en 2003 et de la baisse des revenus de la prostitution, les personnes prostituées se demandent de façon plus urgente si elles vont quitter la prostitution. Or cette question – quitter la prostitution ? – est également celle que se posent les intervenants. Pourtant, cette question relève généralement pour les intervenants, comme par pudeur, du non-dit.

On peut ainsi poser l'hypothèse, dans le cadre d'une recherche-action, de la question de quitter la prostitution est centrale aussi bien pour les personnes prostituées que pour les travailleurs sociaux et les bénévoles qui les accompagnent, et essayer de vérifier cette hypothèse en étudiant le positionnement et la stratégie de chacun des acteurs par rapport à cette question. Un des objectifs de ce travail est de mutualiser les compétences déjà acquises par les intervenants dans l'accompagnement des personnes prostituées.

Cette recherche-action est complémentaire de la démarche par projet. La démarche par projet se situe au niveau d'une approche globale et institutionnelle du projet de service quand la recherche-action se situe d'abord au niveau du savoir-faire individuel de chacun des acteurs. Elle relève pour partie d'une analyse sociologique et systémique, mais il semble pertinent de prendre également en compte les dimensions psychosociales de la question posée. La conduite de cette recherche-action relève donc d'un groupe pluridisciplinaire dont la constitution, via un cabinet de consultants, est à l'étude. L'objectif posé pour ce travail est d'y intégrer les différents acteurs de l'association : professionnels, bénévoles, usagers.

3.2.4 Régulation

L'analyse de l'intervention sociale conduite par l'association auprès des personnes prostituées s'est principalement située sur le plan technique du projet de service, des compétences et des prestations nécessaires pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées. Ce niveau technique d'analyse est le socle concret sur lequel se construit l'intervention et auquel les pratiques des intervenants sont référées. C'est également d'ailleurs ce référentiel technique qui est validé par les autorités administratives. Néanmoins, la prise en charge de l'accompagnement des personnes prostituées ne se limite pas à résoudre des problèmes techniques. Elle a également des

répercussions profondes dans la dynamique psychoaffective des intervenants, professionnels ou bénévoles. Cette dimension psychoaffective du fonctionnement des services doit obligatoirement être prise en compte sur le plan collectif.

La présence d'un psychologue au sein des équipes, comme cela a été préconisé par la GPEC, peut déjà permettre de résoudre une partie des questionnements sur les enjeux psychologiques de l'accompagnement social, mais ne suffit pas. Il me semble en effet important de distinguer d'une part l'analyse clinique des situations accompagnées, dans le but d'améliorer la réponse apportée aux usagers, et d'autre part le besoin d'expression des tensions psychoaffectives vécues par les équipes d'intervenants dans leur travail quotidien ou leur engagement bénévoles. L'expression des tensions psychoaffectives trouve place dans le cadre de supervisions d'équipe, animées par des psychologues externes à l'association.

Deux types de supervisions sont nécessaires : une supervision spécifique pour les professionnels dont le rythme doit être au minimum mensuel, et une supervision pour les bénévoles. La supervision pour les professionnels fait partie de la pratique courante, mais elle demande à être régulièrement évaluée et réinvestie. Cela relève de mon attention prioritaire, en tant que directeur général. La supervision des bénévoles est plus difficile à mettre en œuvre, mais tout aussi indispensable. Elle devrait être proposée à un rythme bimestriel.

3.3 Conduite de l'intervention sociale

Comme l'indique Jean-Pierre Boutinet dans sa description d'une méthodologie de la conduite de projet⁴⁵, la première question qu'il importe de se poser est de déterminer quel est l'auteur du projet, tout en sachant que cet auteur interagit avec différents acteurs dont le rôle doit également être précisé. Dans ce projet particulier qui consiste à redéfinir une intervention sociale, cette question amène d'une part à déterminer les modalités de coordination de l'intervention sociale et de la démarche par projet et d'autre part à préciser les partenariats et les coopérations envisagés.

3.3.1 Coordination de la démarche par projet

Comme cela a été indiqué, la redéfinition du projet d'intervention sociale auprès des personnes prostituées s'inscrit dans le cadre plus global d'un management participatif par

⁴⁵ BOUTINET J.P. *Anthropologie du projet*. 2^e édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2005. Chapitre 8, Éléments pour une méthodologie de la conduite de projet. p. 255.

projet au niveau de l'association. Cette démarche globale doit donc être complétée par un travail de réflexion autour de problématiques spécifiques telle que la prostitution.

Un groupe de travail sera constitué pour mener à bien cette réflexion sur la prostitution et l'accompagnement des personnes prostituées. Il regroupera l'ensemble des professionnels de l'association appartenant aux services de prévention de la prostitution, mais sera également ouverts aux autres intervenants et aux bénévoles. Le cadre de travail proposé est celui de la démarche par projet : analyse des besoins – détermination des objectifs – choix des moyens – évaluation.

La mise en place de cette réflexion transversale doit permettre un pilotage cohérent de l'intervention sociale sur les différents services de prévention de la prostitution. Elle doit également permettre d'évaluer la faisabilité et la pertinence de l'ouverture d'un nouveau service de prévention de la prostitution sur le secteur du 10^e arrondissement. En effet, la prostitution est présente dans des lieux tels que la gare du Nord ou les environs de la gare de l'Est. La prostitution masculine a été très présente aux alentours de la place Jean Jaurès.

Ce groupe de travail vise à favoriser l'adaptation de nos modes d'intervention aux évolutions du phénomène prostitutionnel et à améliorer la réponse sociale de l'association aux besoins des personnes rencontrées.

La coordination de l'intervention sociale auprès des personnes prostituées, et plus particulièrement la coordination du groupe de travail nécessitent de définir une fonction de coordinateur du projet. Dans l'association, ce poste est intitulé responsable de programme. Jusqu'à présent, ce poste de responsable de programme n'existait pas pour les services de prévention de la prostitution. Au regard de l'analyse effectuée, son utilité semble s'imposer pour conduire une intervention sociale plus cohérente en direction des personnes prostituées. C'est un rôle fonctionnel et non hiérarchique qui consiste à rendre possible la mutualisation et la synergie des actions conduites par chacun des services sous la responsabilité hiérarchique des responsables de secteur. Le responsable de programme facilite également la mutualisation et le développement du partenariat et de la coopération.

La création d'un poste de responsable de programme permettra de constituer un comité de pilotage de l'ensemble de la démarche par projet concernant la prostitution. Ce comité de pilotage, placé sous l'autorité du directeur général, sera constitué du responsable de programme, des trois responsables de secteurs concernés et du directeur général.

3.3.2 Partenariat et coopération

L'analyse des besoins des usagers et le référentiel de compétences qui en découle ont fait ressortir trois axes de partenariat à développer : le conseil juridique aux usagers, la prise en charge médicale et l'accompagnement du transsexualisme. En outre, si l'accompagnement vers l'emploi doit s'appuyer sur des ressources internes comme cela a été décrit précédemment, il me paraît également nécessaire de susciter un réseau de coopération en vue de l'insertion professionnelle.

a) *Développement du partenariat*

Le conseil juridique aux usagers et les prises en charge médicales reposent déjà sur un réseau partenarial développé.

L'association bénéficie depuis plusieurs années d'un accord de stage avec l'Ecole Nationale de Magistrature. Tous les ans, des magistrats en formation effectuent un stage de plusieurs semaines dans les différents services de l'association, auprès des publics en situation d'exclusion. Ce partenariat nous a permis de créer un réseau de juristes que nous pouvons solliciter pour des situations compliquées. Quelques avocats se rendent également disponibles pour conseiller les usagers dans leurs démarches juridiques.

Les différents services de l'association ont, par ailleurs, développé un partenariat très diversifié pour la prise en charge médicale des personnes suivies. Ce réseau partenarial comprend des médecins de ville, des centres médico-sociaux, des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), des associations telles que la Croix-Rouge ou le Samu social, des hôpitaux. Un partenariat spécifique a été développé pour la prise en charge des addictions avec le service d'addictologie de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif, ainsi qu'avec d'autres services ou associations spécialisées dans la prise en charge des addictions.

Par contre, il paraît indispensable de susciter un partenariat opérationnel pour l'accompagnement du transsexualisme. Ce besoin tient à la spécificité des problématiques liées au transsexualisme auxquelles sont confrontées certaines personnes rencontrées. Comme cela a été décrit dans l'analyse des besoins des usagers, la plupart des personnes transsexuelles accompagnées par les services de l'association présentent un transsexualisme secondaire. Ce transsexualisme se caractérise par l'ambivalence du genre homme / femme, contrairement au transsexualisme primaire qui est une revendication massive du genre opposé au sexe biologique. Or, seul le transsexualisme primaire est pris en charge dans le cadre du protocole hormono-

chirurgical de réassignation sexuelle. Le transsexualisme secondaire ne bénéficie actuellement d'aucun mode de prise en charge.

Des contacts ont été pris avec des psychiatres et des chirurgiens spécialisés, dont le Pr. Collette Chiland, afin d'étudier la possibilité de proposer des consultations aux personnes accompagnées. L'ambivalence sexuelle rend plus difficile la mise en place d'une démarche construite, et très peu de rendez-vous pris ont été effectivement honorés. Il serait certainement nécessaire de susciter en amont un groupe de travail sur le transsexualisme afin de trouver les modalités d'accompagnement adaptées aux difficultés particulières des personnes transsexuelles.

Le mode d'intervention de l'association qui suppose que tout suivi commence par la rencontre dans la rue paraît là encore un facteur déterminant pour aider efficacement à une démarche d'insertion.

b) Développement d'une coopération

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale incite au développement de la coopération entre les établissements et services tout en leur fournissant le cadre juridique et statutaire nécessaire⁴⁶. S'il me paraît difficile d'intégrer directement ce nouveau dispositif, je souhaite néanmoins promouvoir une forme de coopération pour l'accompagnement des personnes prostituées vers l'insertion professionnelle. En effet, plus encore que pour les autres dimensions de l'accompagnement, l'insertion professionnelle demande une diversification aussi large que possible des compétences et des moyens. Diversification que ne saurait porter un acteur unique, quel qu'il soit.

Cette coopération a pour objet de proposer des parcours coordonnés aux personnes qui désirent trouver un emploi. Cette coordination des parcours ne peut se réaliser par le seul biais de partenariats bilatéraux. Elle suppose la formalisation d'une coopération en réseau.

Les acteurs mobilisés au fil du parcours d'insertion vers l'emploi pourraient être :

- des associations de terrain
- des centres de bilan de compétences
- des centres de formation

⁴⁶ CASF art. L312-7 et décret n° 2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale.

- l'Éducation nationale (CAFOC, GRETA...)
- le service public de l'emploi (ANPE, AFPA, Ville de Paris...)
- des organismes privés de placement⁴⁷
- le secteur de l'insertion par l'activité économique
- des entreprises privées

L'ingénierie et l'animation d'un tel réseau ne peuvent s'envisager que portées par un financement ad hoc qui autorise l'affectation d'un poste salarié. Ce type de projet peut tout à fait rentrer par exemple dans les objectifs des programmes d'intervention communautaires subventionnés par le Fonds social européen. Ce mode de financement peut être conçu comme une pierre d'attente en vue de la constitution à terme d'un groupement de coopération, fonctionnant grâce à un financement national.

3.4 Evaluation

L'évaluation dont il a été question dans la définition de la démarche par projet concerne principalement la mesure et l'analyse des écarts entre les objectifs poursuivis par le projet – en l'occurrence répondre aux besoins des usagers – et ses réalisations concrètes. Cette évaluation fait partie intégrante de la démarche par projet. Pour autant, l'évaluation interne telle qu'elle a été instituée par la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale englobe un ensemble plus vaste de critères et d'indicateurs. La loi rénovant l'action sociale et médico-sociale indiquait le champ de l'évaluation interne : il couvre les activités et la qualité des prestations délivrées par le service⁴⁸. Le guide de l'évaluation interne, publié en septembre 2006 par le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-social, a précisé les différents domaines qui doivent être explorés⁴⁹ :

- *le droit et la participation des usagers, la personnalisation des prestations ;*
- *l'établissement ou le service dans son environnement ;*
- *le projet d'établissement ou de service et ses modalités de mise en œuvre ;*
- *l'organisation de l'établissement ou du service.*

⁴⁷ Le monopole de l'ANPE a été supprimé par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

⁴⁸ CASF Art. L. 321-8

⁴⁹ CONSEIL NATIONAL DE L'ÉVALUATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE. *L'évaluation interne. Guide pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux*. 2006. p. 13.

On peut ainsi remarquer que le projet de service en tant que tel n'est que l'une des quatre composantes de la démarche d'évaluation promue dans le cadre de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, même si les autres lui sont directement connexes.

La question du droit et de la participation des usagers se pose de façon très différente dans un service de prévention de la prostitution et dans une maison d'accueil spécialisée ou un EHPAD. Ceci peut être illustré par l'exemple des équipes de prévention spécialisée qui, bien qu'intégrées depuis l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005⁵⁰ dans le champ de la loi n°2002-2, ne sont pas soumises aux dispositions des articles L. 311-4 à L. 311-7 du CASF concernant le droit des usagers⁵¹. Ce n'est pas pour autant bien sûr que le droit des usagers n'est pas mis en œuvre et que leur participation ne doit pas être recherchée.

Dans le cadre de la démarche par projet mise en place dans l'association, des questionnaires ont été élaborés pour recueillir l'avis des personnes accueillies sur la qualité de l'accueil. Pour aller plus loin, des groupes de paroles sont également proposés. Un des objectifs de ces groupes est précisément d'impliquer les personnes accompagnées dans l'élaboration des réponses sociales apportées par l'association. Mais ce processus ne peut qu'être progressif. La première étape est en tout cas de recueillir attentivement les souhaits pour tout ce qui concerne les activités culturelles et créatives (séjours de rupture, ateliers...).

La personnalisation des prestations est inhérente au mode d'intervention. Mais des questions peuvent subsister sur le respect de la confidentialité, la qualité de l'accueil et du suivi individuel, l'information sur les droits, l'accès au dossier...

L'inscription du service dans son environnement n'a pas non plus la même signification pour la prévention de la prostitution et pour l'accueil en foyer de vie, par exemple. Dans le cas d'un service de prévention de la prostitution, il s'agit principalement d'évaluer la pertinence de son réseau partenarial, comme cela a été abordé dans l'analyse du projet de service. Cette dimension de l'évaluation interne du service se rattache donc assez

⁵⁰ Ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, art. 3-IV.

⁵¹ Les articles L. 311-4 à L. 311-7 du CASF concernent le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, la personne qualifiée et le conseil de la vie sociale. Seul donc le projet de service défini à l'article L. 311-8 reste prescrit par la loi pour les équipes de prévention spécialisée.

directement à celle mise en place dans le cadre de la démarche projet. De même, l'évaluation de l'organisation du service reprend l'analyse effectuée dans le cadre de la GPEC, mais en l'élargissant à l'ensemble des composantes de la gestion des ressources humaines.

En tant que directeur général, ayant pour fonction de mobiliser et de coordonner les différents acteurs et ressources du projet associatif, je considère l'évaluation comme une priorité opérationnelle autant qu'une exigence déontologique. Le thème de l'évaluation a ainsi fait l'objet d'une journée de formation réunissant l'ensemble des travailleurs sociaux de l'association, animée par Marcel Jaeger. Un groupe de travail a ensuite été constitué pour poser les bases d'une démarche d'évaluation.

La première étape du travail de ce groupe a été centrée sur la définition des indicateurs d'activité des différents services de l'association. Ce travail fait suite au développement, abouti en 2007, d'une base de données qui permet de collecter les diverses informations nécessaires aux fonctionnements des services et au suivi des personnes. Au-delà de données sociologiques statistiques, le groupe de travail a souligné l'importance de rendre compte des spécificités des publics rencontrés par l'association. Le résultat de la réflexion de ce groupe de travail est le tableau d'indicateurs mis en annexe (cf. annexe II), qui fera l'objet d'un rapport trimestriel écrit pour chacun des services de l'association.

La deuxième étape de la démarche d'évaluation sera de construire un référentiel global qui définisse les références, les critères et les indicateurs qui serviront à qualifier les écarts entre le fonctionnement attendu des projets de service et celui qui est observé, dans l'ensemble des dimensions de l'évaluation définies par le cahiers des charges du CNESMS.

3.5 Gestion administrative et budgétaire

L'évaluation fait partie aujourd'hui des attendus incontournables de l'ensemble des politiques publiques. La loi organique des lois de finances prévoit ainsi de mesurer par des indicateurs concrets les résultats de l'action publique. L'évaluation relève en effet d'une exigence de transparence et d'efficacité, et donc de démocratie. De ce fait, elle se situe au point de convergence entre la commande publique et la prise en charge par l'association d'une mission d'intérêt général et d'utilité sociale. L'évaluation est un outil indispensable pour l'association afin de faire reconnaître la pertinence de son intervention sociale auprès des personnes prostituées par les pouvoirs publics. Dans le contexte

politique et social actuel, l'enjeu paraît déterminant pour assurer la pérennité de son action.

Comme cela a été précisé, les services de prévention de la prostitution de l'association sont financés dans le cadre du programme 177 de la LOLF intitulé « Politiques en faveur de l'inclusion sociale » sous forme de subventions annuelles. Il paraîtrait donc souhaitable, en tout cas sur le plan de la stabilité budgétaire, de pouvoir relever d'une dépense obligatoire de l'État, ce qui suppose de disposer d'une autorisation de fonctionnement telle qu'elle est prévue par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale⁵².

La procédure administrative de demande d'autorisation a été précisée par le décret n°2003-1135 du 26 novembre 2003⁵³. La demande est déposée auprès du préfet et doit recevoir un avis du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale. Les éléments du dossier reprennent pour partie ce qui a été développé ici : catégories de bénéficiaires, étude des besoins auxquels le projet a vocation à répondre, modalités d'évaluation, modalités de coopération...

Le projet de loi de finances pour 2007 prévoit la transformation de structures et services de lutte contre la prostitution en CHRS pour un montant de 3,623 M€, correspondant à 128 places et 203 accompagnements sans hébergement. On peut supposer que ce mouvement se poursuivra en 2008.

La question néanmoins se pose de savoir si le statut de CHRS est le plus adapté à la qualification des services de prévention de la prostitution. En effet, ceux-ci interviennent autant dans la rue que dans le cadre d'un accompagnement social en permanence. Il est dès lors difficile de faire rentrer la file active des personnes rencontrées et suivies, qui est en constante évolution, dans les cases d'une prise en charge en CHRS.

Il reste à mon avis à faire reconnaître un nouveau type d'établissement et de service social qui articule travail de rue et accompagnement social. La pertinence de ce type d'intervention est largement démontrée par l'expérience acquise par l'association depuis plus de 25 ans auprès d'un public en situation de grande exclusion aux problématiques très diversifiées. L'articulation et la complémentarité entre travail de rue et accompagnement social sont des facteurs déterminants pour favoriser une démarche

⁵² CASF Art. L. 313-1

⁵³ Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

d'insertion. Ce mode d'intervention doit être reconnu en tant que tel, ce qui relève d'une décision politique.

En complément des financements nationaux, des relais peuvent éventuellement être recherchés en direction de l'Europe. L'association a d'ailleurs déjà bénéficié du soutien du Fonds social européen pour un projet d'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation d'exclusion sur la période 2004-2006. Les subventions du FSE sont accordées sur le principe d'un cofinancement à hauteur d'environ 45% en complément des financements nationaux – publics ou privés – déjà obtenus pour le projet. Le mode de fonctionnement des subventions européennes nécessite une gestion prévisionnelle précise de la trésorerie car le solde des subventions n'est versé que plus d'un an après le début de l'action. Cette obligation d'avancer la trésorerie nécessaire au fonctionnement du projet conduit à n'envisager le recours au FSE que pour un montant limité au regard des fonds propres de l'association. En tout état de cause, le FSE ne constitue qu'une solution transitoire qui doit être prolongée par un financement de l'Etat ou d'une collectivité territoriale.

3.6 Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous reprend dans ses étapes principales le plan d'action qui a été décrit précédemment.

Actions	Acteurs	Date de début
Réunion du groupe de travail sur l'évaluation	DG*	juin 2007
Nomination d'un responsable de programme	DG / RS*	septembre 2007
Réunion du groupe de travail sur l'évaluation	DG	septembre 2007
Préparation du budget prévisionnel 2008	DG	octobre 2007
Préparation du plan de formation 2008	DG / RS	octobre 2007
Recherche de financement du réseau d'accompagnement vers l'emploi	DG	octobre 2007
Réunion du comité de pilotage de la démarche projet	DG	octobre 2007
Réunion du groupe de travail transversal	RP*	octobre 2007
Constitution du comité de recherche-action	RP	novembre 2007
Prospection en vue du réseau d'accompagnement vers l'emploi	DG / RP	novembre 2007
Prospection en vue du partenariat pour l'accompagnement du transsexualisme	RP	novembre 2007
Recherche de financement de la recherche-action	DG	novembre 2007
Consultation des représentants du personnel	DG	novembre 2007
Réunion du groupe de travail transversal	RP	décembre 2007
Rapport trimestriel d'activité	RP	décembre 2007
Réunion du comité de pilotage de la démarche projet	DG	janvier 2008
Constitution du dossier CROSMS	DG / RP	janvier 2008
Début de la recherche-action	RP	janvier 2008
Deuxième étape de la démarche d'évaluation	DG	janvier 2008
Réunion du groupe de travail sur l'évaluation	DG	janvier 2008
Mise en œuvre du partenariat pour l'accompagnement du transsexualisme	RP	janvier 2008
Réunion du groupe de travail transversal	RP	février 2008
Processus de recrutement des CIP	DG / RS	mars 2008
Processus de recrutement des médiateurs culturels	DG / RS	mars 2008
Processus de recrutement d'un psychologue	DG / RS	mars 2008

* DG : directeur général ; RS : responsable de secteur ; RP : responsable de programme

Conclusion

La démarche de redéfinition du projet d'intervention sociale de l'association auprès des personnes prostituées, telle que je la propose dans ce mémoire, se donne pour objectif principal de mieux répondre à la demande des personnes accompagnées qui désirent quitter la prostitution. Il s'agit en quelque sorte de prendre la demande des personnes que nous rencontrons au sérieux. Cela ne va pas toujours de soi, et nécessite parfois un effort pour ne pas projeter nos propres inquiétudes ou nos impatiences dans des situations dont la complexité nous dépasse. En effet, une méthodologie, un management, un projet de service ne parviendront jamais à épuiser l'indétermination fondamentale de tout projet de vie, signe d'une liberté inaliénable.

De même que l'accompagnement proposé aux personnes qui sollicitent le soutien de l'association s'inscrit toujours dans la durée, cette réflexion ne prétend être qu'une étape dans la réflexion permanente conduite par l'association pour approfondir son projet associatif. Elle a besoin d'être éprouvée à l'aune de la pratique quotidienne des différents acteurs de l'association. Elle a également besoin d'être complétée.

En effet, l'argument central de ce travail me semble être la nécessité, pour un directeur, de transformer la complexité et l'incertitude des problématiques posées par la souffrance sociale des personnes accompagnées en lignes de force de son management. Mais ce n'est qu'un point de départ et prendre la demande des personnes accompagnées au sérieux nécessite à l'évidence d'y répondre de façon concrète et efficace.

Il s'agissait, dans ce travail, de réfléchir sur l'amélioration des projets de service existants. Mais plusieurs pistes de développement du projet d'accompagnement des personnes en situation de prostitution feront ou pourraient faire l'objet d'une étude de faisabilité.

En premier lieu, la question de l'hébergement se pose aujourd'hui de façon plus urgente que jamais. Cela tient à deux éléments contextuels. D'une part, l'offre d'hébergement est devenue nettement insuffisante par rapport à la demande. La mobilisation autour des tentes du Canal Saint-Martin a permis à l'opinion publique d'en prendre conscience pendant l'hiver 2006. D'autre part, en partie du fait de cette mobilisation, les pouvoirs publics ont depuis fortement infléchi l'action sociale en faveur des personnes en situation d'exclusion vers le financement de l'hébergement social.

Dans le cadre de cette réflexion, deux options peuvent être évoquées pour le développement d'un dispositif d'hébergement porté par l'association. La première serait

d'adosser aux services de prévention de la prostitution de l'association, en particulier si ils étaient requalifiés en CHRS, des places d'hébergement diffus. Cette option présente l'avantage d'une mise en œuvre relativement simple pour une offre de service bien adaptée aux personnes accompagnées par l'association.

La deuxième option serait de développer un projet spécifique de logement social. L'expertise acquise depuis 25 ans par l'association dans l'accompagnement des publics en situation d'exclusion pourrait ainsi conduire à une nouvelle étape de réalisation de son objet social, en concertation avec la Ville de Paris et la DASS, décisionnaires sur la réalisation de nouveaux projets de lieux d'hébergement. Cette option nécessite une réflexion sur un projet social, base de la négociation à conduire avec les pouvoirs publics.

Un autre champ d'investigation doit être, à mon avis, l'accès à l'emploi. L'expérience de l'association me paraît être pertinente et efficace dans l'accompagnement des personnes vers l'insertion professionnelle, même si, comme cela a été dit dans ce mémoire, il me paraît indispensable de la compléter par un réseau partenarial coordonné. Mais nous butons trop souvent sur la difficulté à trouver des emplois adaptés à des personnes restées pour la plupart éloignées pendant plusieurs années du marché du travail. Nous constatons pourtant la force de leur motivation à entreprendre des démarches d'insertion. Une structure spécialisée, gérée par l'association, pourrait être une étape déterminante avant l'accès à un emploi en milieu ordinaire. Diverses options sont là aussi envisageables. En particulier, les services à la personne peuvent représenter une opportunité particulière.

Enfin, mon troisième souhait serait d'inscrire l'association dans un dispositif de veille sociale sur la prostitution. Comme a tenté de l'exposer ce mémoire, la prostitution est une forme particulière d'exclusion sociale. Les personnes prostituées doivent se voir garantir par la collectivité nationale leur accès effectif aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance⁵⁴. Cet accès effectif des personnes prostituées à leurs droits ne pourra se réaliser sans la coordination des différents acteurs concernés et la conviction politique que l'accompagnement social doit primer sur la répression ou la réglementation du phénomène prostitutionnel.

⁵⁴ Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, article I

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDURET J.F., JAEGER M. *Rénover l'action sociale et médico-sociale. L'histoire d'une refondation*. 2^e édition. Paris : Dunod, 2005. 342 p.
- BORGETTO M., LAFORE R. *Droit de l'aide et de l'action sociale*. 5^e édition. Paris : Montchrestien, 2004. 653 p.
- BOUTINET J.P. *Anthropologie du projet*. 2^e édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2005. 405 p.
- CHARLEUX F., GUAQUÈRE D. / ed. 2^e édition. *Évaluation et qualité en action sociale et médico-sociale. Évaluation interne : outils, méthodes et mise en œuvre*. Paris : ESF éditeur, 2006. 286 p.
- CHILAND C. *Le transsexualisme*. Paris : Presses Universitaires de France, 2003. 127 p. Que sais-je n°3671.
- COMMISSION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES. *Le système de la prostitution. Une violence à l'encontre des femmes*. Paris : La Documentation française, 2002. 42 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre* [en ligne]. Québec : 2002. 155 p. Disponible sur internet : < <http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/RechercheProstitutionProfessionOuExploitation.pdf> >
- CONSEIL NATIONAL DE L'ÉVALUATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE. *L'évaluation interne. Guide pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux*. Septembre 2006.
- COQUART E., HUET P. *Le livre noir de la prostitution*. Paris : Albin Michel, 2000. 301 p.
- CROZIER M., ERHARD F. *L'acteur et le système*. Paris : Éditions du Seuil, 1977. 500 p.
- DANET J., GUIENNE V. / ed. *Action publique et prostitution*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006. 175 p.
- DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I. *La lutte des places*. Desclée de Brouwer, 1994.
- DÉLÉGATION DU SÉNAT AUX DROITS DES FEMMES. *Les politiques publiques et la prostitution. Rapport d'activité pour l'année 2000*. Disponible sur internet : < <http://www.senat.fr/rap/r00-209/r00-209.html> >
- DUBAR C. *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000. 239 p.
- DUBAR C. *La socialisation*. 3^e édition. Paris : Armand Colin, 2006. 255 p.

FARLEY M., BARKAN H. Prostitution, violence against women, and posttraumatic stress disorder. *Women and Health*, 1998, vol. 27, n° 3. pp. 37-49. Disponible sur internet : < www.prostitutionresearch.com/ProsViolPosttrauStress.html >

GACOIN D. *Conduire des projets en action sociale*. Paris : Dunod, 2006. 252 p.

GUERRERO S. *Les outils des RH. Les savoir-faire essentiels en GRH*. Paris : Dunod, 2004. 243 p.

JANIS I., MANN L., *Decision making: A psychological analysis of conflict, choice, and commitment*. New York : Free Press, 1977. 512 p.

KARSZ S. / ed. 2^e édition. *L'exclusion : définir pour en finir*. Paris : Dunod, 2004. 174 p.

LEFÈVRE P. / ed. *Guide du management stratégique des organisations sociales et médico-sociales*. Paris : Dunod, 2006. 564 p.

LEFÈVRE P. *Guide de la fonction directeur d'établissement*. 2^e édition. Paris : Dunod, 2005. 405 p.

LEGARDINIER C. *La prostitution*. Toulouse : Milan, 2006. 63 p.

MILLER W.R., ROLLNICK S. *L'entretien motivationnel. Aider la personne à engager le changement*. Paris : Interéditions Dunod, 2006. 241 p.

PAUGAM S. *La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000. 256 p.

PERETTI J.M. *Gestion des ressources humaines*. 13^e édition. Paris : Vuibert, 2005. 256 p.

PERETTI J.M. *Ressources humaines et gestion des personnes*. 5^e édition. Paris : Vuibert, 2005. 224 p.

PROCHASKA J., DICLEMENTE C., NORCROSS J. In search of how people change: Applications to addictive behaviors. *American Psychologist*, septembre 1992, vol. 47. Disponible sur internet : <<http://www.unm.edu/~werder/pages/552readings/Reading8.pdf>>

SAINSAULIEU R. *L'identité au travail, Les effets culturels de l'organisation*. Paris : Presses de la FNSP, 1977.

TRINQUARD J. *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins* [en ligne]. Thèse de doctorat d'État de Médecine Générale : Université Paris 13, Faculté de Médecine de Bobigny, 2002. Disponible sur internet : < <http://ecvf.free.fr/IMG/pdf/Trinquart.pdf.pdf> >

UNION NATIONALE INTERFÉDÉRALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX. *Associations de solidarité, acteurs économiques et politiques*. Paris : UNIOPSS, 2007. 338 p. Les Cahiers de l'Uniopss n°19.

LISTE DES ANNEXES

QUILLIEN JY. Comme des proies fragilisée. *Paroles de la Rue*, Avril 2001, n°10. pp. 1-2.

Tableau des indicateurs d'activité des services

Comme des proies fragiles...

D. a aujourd'hui 51 ans. Enfant, il a été recueilli par sa grand-mère, mais quand celle-ci tombe malade, il doit aller dans un foyer où il passe plusieurs années. Une fois guérie, sa grand-mère le reprend chez elle.

« Je devais avoir 15 ans. J'habitais chez ma grand-mère qui me poussait à chercher du travail. J'ai trouvé une place dans un hôtel comme petit groom ; c'était un travail vraiment ingrat, monter les étages à pied, on était humilié par les clients, le directeur nous faisait toujours des remarques...

« Un jour, je marchais dans la rue devant l'Opéra, je croise un monsieur d'environ 50 ans qui me regarde. J'avais 15 ans. Je lui souris et il me dit « Ça vous dirait de prendre une consommation avec moi ? » Il m'attire chez lui, j'étais subjugué. Je n'avais pas eu de père, je n'avais pas eu de famille, et cette personne âgée me subjuguait. Il devait être metteur en scène. Il y avait même une affiche chez lui dont je me souviens : « La Belle et la Bête ». Il met un air de musique, du Wagner. Il battait la mesure en me regardant... Moi je recherchais un père, je recherchais de l'affection et je me retrouve avec quelqu'un qui est une brute et qui profite, qui prend son plaisir et qui ne pense pas à moi. C'était un pédophile. Mais il me subjuguait.

« Quelques jours plus tard, je suis retourné chez lui. Je frappe à la porte, ça ne répond pas. J'insiste parce que j'avais entendu du bruit à l'intérieur. Quelqu'un vient ouvrir la porte. C'était un petit jeune qui avait comme moi 14-15 ans. J'étais un peu plus âgé. Il me dit : « Il n'est pas là ». Ce n'était pas vrai car j'avais entendu des bruits Ç'a été dramatique, j'ai ressenti comme une épée en moi je me suis aperçu que je n'étais pas le premier et que je n'étais pas le dernier. Finalement il consommait des petits jeunes comme on boit des cocas... J'ai ressenti quelque chose de très dur. Je suis retourné chez ma grand-mère. C'était une femme très pauvre, elle faisait des ménages pour vivre. Elle lisait France Dimanche, ça lui permettait de rêver. C'était en août 1965, il y avait un article qui mettait en garde les parents de tout ce qui pouvait arriver à leurs enfants à Saint-Germain-des-Prés.

Ça m'a donné l'envie d'aller voir, pas que je me sente homosexuel mais par curiosité, ou peut-être – je ne sais pas – par inclination... Je me retrouve à Saint-Germain-des-Prés. Je marche dans la rue et je vois le manège des vieux avec leurs belles voitures. Ils font le tour du drugstore, il y a des jeunes de 15-16 ans qui tapinent déjà. Un vieux s'arrête et m'invite à monter dans sa voiture. J'ai eu une réaction très répulsive. Je ne me sentais pas du tout homosexuel à cet âge-là et je lui dis : « Casse-toi vieux pédé ! »

« Mais je suis retourné à Saint-Germain-des-Prés. Un monsieur de 45-50 ans m'a invité à boire un café. Il s'appelait A. Dans le café – moi je voulais un diabolo menthe parce que je ne buvais pas d'alcool – il me dit : « C'est les petites filles qui boivent des diabolo menthe. »

J'étais subjugué par lui, il avait une forte personnalité, j'étais écrasé par sa personnalité – il buvait du Ricard, beaucoup de Ricard – je prends un Ricard et ça me trouble... Je me suis retrouvé chez lui dans son lit. Je ne suis pas rentré chez ma grand-mère, je ne suis pas allé à mon travail, et donc j'ai perdu mon travail. Comme j'étais bien avec lui, je ne voulais pas reprendre le travail et je traînais la journée. Quand je le voyais, il me dépannait de 10 ou 20 francs. Ça me permettait de manger parce que normalement je déjeunais à mon travail. Le soir, je rentrais chez ma grand-mère en lui faisant croire que je travaillais. Je ne pensais pas du tout à me prostituer, je recherchais beaucoup plus quelqu'un qui s'occuperait de moi, qui s'intéresserait à moi. Et avec A. on s'entendait bien. Le seul problème c'est qu'il ne pouvait pas me donner tellement d'argent. Un jour il m'emmène à Pigalle dans un café. Et je m'aperçois que dans le café où on était il y avait pas mal de jeunes et des vieux qui défilaient.... Il me dit : « Pourquoi tu ne ferais pas comme les jeunes qui vont avec des petits vieux. Ils te donneraient de l'argent. » Ce fut un coup d'épée, c'était horrible. Je croyais qu'il était un peu attaché à moi. Me proposer de me prostituer, c'était quelque chose d'horrible.

« La fin du mois est arrivée. J'étais donc sensé donner ma paie à ma grand-mère. Mais je ne travaillais plus et je vivais des 10-20 francs qu'A. me donnait. Alors je me suis mis à voler. J'allais chez des vieux, je leur demandais s'ils n'avaient pas un petit billet... parce qu'ils me considéraient comme un objet. Mais il n'y avait pas de quoi faire croire que j'avais touché ma paye... Alors les vieux que je rencontrais je les ramenaient aussi chez ma grand-mère pendant qu'elle faisait des ménages. Un voisin a été raconter ça à ma grand-mère. Ma grand-mère a deviné tout de suite, il n'y a pas eu à lui expliquer... Elle m'a foutu dehors et je me suis retrouvé à la rue.

« J'avais 15 ans. Je suis allé voir A. mais il ne tenait pas tellement à s'occuper de moi. Alors je suis allé à droite à gauche... Je crois que mon homosexualité s'est confirmée à ce moment là, j'allais avec des gens plus jeunes, je m'entendais bien avec eux et des fois je restais chez eux. Je ne pouvais pas reprendre le travail, j'étais complètement déphasé par le fait d'avoir été jeté à la rue, je vivais d'expédients, je fréquentais Saint-Germain-des-Prés... Je passe, c'est un vrai roman.

« J'ai vu des choses horribles. Un jour je rencontre un jeune dans la rue, il devait avoir 15 ans. Je parle avec lui, il me dit qu'il s'était sauvé de chez lui parce que ses parents lui tapaient dessus. Il avait du mal à marcher. Il dormait sur les quais de la Seine sous les bâches des bateaux, quand il pouvait chez quelqu'un. Des gens avaient profité de lui et le même, il s'était retrouvé avec des problèmes graves... Je connaissais quelqu'un de très riche, c'était un banquier que je voyais régulièrement, je m'entendais très bien avec lui. Même s'il ne me donnait pas d'argent, il m'invitait à manger au restaurant. Il habitait près du palais Bourbon un appartement d'au moins 100 m². Je me disais : « Il faut faire quelque chose pour ce jeune, il est complètement abîmé. » Je vais voir mon copain et je lui explique l'histoire. Il me répond : « J'ai des impôts à payer et puis ce n'est pas mon problème... » Je suis devenu méchant, j'ai lancé un objet en métal dans sa télévision et je suis parti... Ce que je veux dire, c'est que ce même, ce que lui avait apporté le milieu pédophile – il n'avait que 15 ans – c'était ni plus ni moins que de le blesser, et en réponse, de le laisser seul en face de ce problème. Je ne l'ai pas revu, j'espère qu'il s'en est sorti.

« Tout ça pour dire que souvent les prostitués sont déjà des gens fragilisés. Ils sont comme des proies fragilisées par le milieu familial. Des fois le manque de père, des fois les bastonnades reçues en famille ou les humiliations. Et finalement, je me suis aperçu après qu'il y a toute une faune de gens de 40, 50, 60, 70 ans qui profitent de cette situation. Parfois ils la rétribuent mais des fois non. Des fois ils n'interviennent même pas eux-mêmes, ils ont des rabatteurs spécialisés pour ça, qui présentent des jeunes à des gens qui ont de l'argent et qui touchent une commission. Pour attirer les jeunes, j'en ai même vu fréquenter la famille du jeune. Souvent ce sont des familles fragilisées par l'alcool ou par la drogue. Les pédophiles, ils savent où taper. Ils savent aller taper dans les milieux pauvres, fragilisés, ou même dans les pays fragilisés... Un pédophile va rarement aller trouver un petit même fils d'avocat, dans le 16^e arrondissement, qui est bien aimé par ses parents. Ils savent qu'en allant chez les gens fragilisés, ils ne risquent rien, ils obtiennent même le consentement de la famille, voire sa reconnaissance. Ils savent très bien que les gens pauvres peuvent craquer pour de l'argent. Des fois, j'ai vu comment ça se passait, un pédophile rencontrait toute la famille, car y avait plusieurs frères. Et si ce n'était pas déjà fait, il demandait qu'on lui présente les petits frères. C'est tout un système...

« Les pédophiles sont des gens dangereux, je dis bien dangereux. A la suite de ça, je n'ai plus jamais pu travailler, je me suis retrouvé en hôpital psychiatrique, j'ai payé. Ça m'a coûté ma vie, mon enfance, je n'ai pas eu d'adolescence. Evidemment on pourrait dire qu'ils ne sont pas responsables, ils réagissent à leurs pulsions... mais bousiller la vie de

quelqu'un... il ne faut pas les laisser faire. J'ai vu des gosses de 16 ou 17 ans, 4 ou 5 ans après, ils sont dans la drogue, les joints, une bière à la main complètement défoncés. Un jour on les retrouve la barbe hirsute, sales, manger dans les poubelles et ne plus parler à personne. J'en ai vu plusieurs devenir comme ça à force d'être rejetés, rejetés par leur famille, rejetés par un milieu qui s'est servi d'eux. Ils ne supportent plus leur propre image. Sans compter tous ceux qui sont morts du sida parce qu'il y a des gens qui disent : « Si tu ne mets pas de capote je te donne plus d'argent. »

« Je ne pense pas qu'on se prostitue pour de l'argent. Même à l'époque où on gagnait beaucoup plus, c'était rare les prostitués qui économisaient pour s'acheter une maison. Au contraire, en général cet argent flambait dans les cafés et dans la drogue... Un peu comme moi quand je suis arrivé dans le milieu. Je cherchais l'amour, je cherchais un père, un modèle.

Propos recueillis par Jean-Yves Quillien

Tableau des indicateurs d'activité des services

1/ Analyse de la population rencontrée

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>
Âge				
<18				
18-25				
26-39				
40-59				
60-74				
75 et plus				
Total				

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Nationalités		
<i>liste des valeurs</i>		
Hébergement		
<i>liste des valeurs</i>		
Domiciliation		
Situation administrative		
<i>liste des valeurs</i>		
Situation familiale		
<i>liste des valeurs</i>		
Niveau de formation		
<i>liste des valeurs</i>		
Ressources		
<i>liste des champs non vides</i>		
Prostitution		

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Santé		
<i>liste des champs non vides</i>		
Hospitalisation		

Durée d'accompagnement		
<1 an		
1 à 5 ans		
> 5 ans		
Fréquence des contacts sur la période		
1		
2 à 10		
> 10		
Corrélation des actions		
<i>pers. vues seulement en TR*</i>		
<i>pers. vues en TR et en permanence</i>		
<i>pers. vues seulement en permanence</i>		

* TR : tournées-rue

2/ Analyse de l'activité du service

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>
Tournées rue				
Permanences sociales				
Programmes de dynamisation				
Total				

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>
Territoires des TR				
<i>liste des lieux</i>				
Total				

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>	<i>Contacts</i>	<i>Personnes</i>
Droits ouverts sur la période				
<i>Domiciliations</i>				
<i>CMU</i>				
<i>RMI</i>				
Accès à un hébergement				
Accès à un emploi				